RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi







RAPPORT PROVISOIRE

AGRICULTURE

JUILLET 2024



Un Peuple - Un But - Une Foi







5° RECENSEMENT GENERAL DE LA POPULATION ET DE L'HABITAT, 2023 (RGPH-5, 2023)

RAPPORT PROVISOIRE

CHAPITRE X: AGRICULTURE

Juillet 2024



Directeur général, Directeur de publication : Abdou DIOUF

Directeur des Statistiques démographiques et sociales Directeur des Statistiques économique et de la Comptabilité nationales Directeur des Systèmes d'Information et de la Diffusion Directeur de l'Administration générale et des Ressources humaines Directeur de la Méthodologie, de la Coordination statistique et de l'Innovation Directeur de l'Ecole nationale de la Statistique et de l'Analyse économique

(ENSAE, Pierre NDIAYE) Agent Comptable (AC) Directeur à l'Action régionale

Coordonnateur de l'Unité de Mise en Œuvre du RGPH-5, 2023

Atoumane FALL Mamadou Ngalgou KANE Oumar FALL Hawa SAMBA Momath CISSE

Idrissa DIAGNE

Papa Amadou Moustapha NIANG Jean Rodrigue MALOU Jean Pierre Diamane BAHOUM

Coordination technique nationale

Abdou DIOUF Directeur technique Comité technique de Conception et d'Exécution (CTCE) Coordonnateur Unité de Mise en Œuvre du RGPH-5, 2023 Jean Pierre Diamane BAHOUM Papa Ibrahima Sylmang SENE Conseiller technique du CTCE

Atoumane FALL Coordinateur du Comité de veille et d'Assurance qualité

Ndeye Lala TRAVARE Chef section conception, analyse et projections démographiques Papa Mabeye DIOP Chef section cartographie censitaire et opérations de terrain

Bourama MANE Chef section Informatique, Traitement, Sécurisation bases de données

Awa DIOP Chef section sensibilisation et communication

Aliou SEYE Chef section ressources humaines

Jean Rodrigue MALOU Chef section coordination des activités régionales

Babacar SEYE Chef section finances et comptabilité Penda AMAR Chef section administration et logistique

El Hadji Malick GUEYE Chef de section documentation, diffusion et archivage

Moussa NDOYE Chef section contrôle de gestion

Fatou DIOUF Chef section marché El Hadji Amara DOUMBOUYA Chef section audit interne

> Sevdou DIENG Chef section régie d'avances

Comité de lecture et de validation

Direction technique Abdou DIOUF Jean Pierre Diamane BAHOUM Coordination technique Papa Ibrahima Sylmang SENE Conseiller technique

Mbaye FAYE Membre El Hadji Oumar SENGHOR Membre Macoumba DIOUF Membre Alain François DIATTA Membre

Awa DIOP Membre Ndeye Lala TRAVARE Membre Papa Mabeye DIOP Membre Jean Rodrigue MALOU Membre

El Hadji Malick GUEYE Membre Fodé DIEDHIOU Membre

Analystes du chapitre

Statisticien (ANSD) Adama BA Informaticienne (DAPSA) Mame Nogaye FALL Moustapha NIANG Economiste (DAPSA Ibrahima NDIAYE Statisticien (DHORT)

Tafsir Abdoulave HANNE Statisticien (ANSD)



SOMMAIRE

CHAPITRE X : AGRICULTURE	11
LISTE DES TABLEAUX	V
LISTE DES GRAPHIQUES	VII
RÉSUMÉ EXÉCUTIF	VIII
PRINCIPAUX INDICATEURS	IX
Introduction	Х
X.1. DEFINITION DES CONCEPTS ET INDICATEURS	11
X.2. EVALUATION DE LA QUALITE DES DONNEES	14
X.3. REPARTITION SPATIALE DES MENAGES AGRICOLES	16
X.4. CARACTERISTIQUES SOCIODEMOGRAPHIQUES DES CHEFS DE MENAGES AGRICOLES X.4.1. SEXE	17 17
X.4.2. AGE	18
X.4.3. NIVEAU D'INSTRUCTION	18
X.4.4. Type de formation professionnelle	19
X.5. TAILLES DES MENAGES AGRICOLES ET CARACTERISTIQUES DES CHEFS DE MENAGES	20
X.5.1. TAILLES DES MENAGES AGRICOLES ET SEXE DU CHEF DE MENAGE	20
X.5.2. TAILLES DES MENAGES AGRICOLES ET GROUPE D'AGE DU CHEF DE MENAGE	20
X.5.3. TAILLES DES MENAGES AGRICOLES ET NIVEAU D'INSTRUCTION DU CHEF DE MENAGE	21
X.5.4. TAILLES DES MENAGES AGRICOLES ET MILIEU DE RESIDENCE	21
X.5.5. TAILLES DES MENAGES AGRICOLES ET REGION DE RESIDENCE	22
X.6. DESCRIPTION DES MENAGES AGRICOLES SELON L'EMPLACEMENT DU PRINCIPAL LIEU D'EXPLOITATION	23
X.7. GRANDES CULTURES PRATIQUEES	24
X.7.1. MENAGES AGRICOLES SELON LE NOMBRE DE PARCELLES POSSEDEES	24
X.7.2. MENAGES AGRICOLES SELON LE NOMBRE DE PARCELLES EXPLOITEES	24
X.7.3. Types de cultures pratiquees et leur saisonnalite	26
X.7.4. Type de materiels agricoles possede par le menage	29
X.7.5. Type de materiels agricoles utilise par le menage	30
X.8. HORTICULTURE	31
X.8.1. Maraichage et floriculture	31
X.8.2. Arboriculture fruitiere	34
X.8.3. CARACTERISTIQUES DES CHEFS DE MENAGES PRATIQUANT L'HORTICULTURE	35
X.9. SYLVICULTURE	36
X.9.1. REPARTITION DES MENAGES SELON LE TYPE D'ACTIVITE.	36
X.10. Peche et Aquaculture	37
X.10.1. REPARTITION SPATIALE DES MENAGES PRATIQUANT LA PECHE OU L'AQUACULTURE	38
X.10.2. REPARTITION DES MENAGES SELON LE TYPE DE PECHE PRATIQUE	38
X.10.3. CARACTERISTIQUES DES CHEFS DE MENAGE PRATIQUANT LA PECHE.	40
X.11. ELEVAGE	41
X.11.1. REPARTITION SPATIALE DES MENAGES PRATIQUANT L'ELEVAGE.	41
X.11.2. REPARTITION DES MENAGES SELON LE TYPE D'ESPECE ELEVE.	42
X.11.3. CARACTERISTIQUES DES CHEFS DE MENAGES PRATIQUANT L'ELEVAGE	43
CONCLUSION	45



Liste des tableaux



Tableau X-35 : Repartition (%) des menages agricoles pratiquant l'elevage par region selon le milieu de	
résidence	41
Tableau X-36 : Répartition (%) des ménages éleveurs par région selon le type d'espèce possédé	42
Tableau X-37 : Répartition (%) des ménages agricoles possédant des animaux de trait par région selon l'es	•
Tableau X-38 : Répartition des chefs ménage pratiquant l'élevage par âge selon le milieu de résidence.	43 43
Tableau X-39 : Répartition des chefs de ménages pratiquant l'élevage par niveau d'instruction selon le mil	•
résidence et le sexe.	44

Liste des graphiques	
Graphique X-1 : Répartition (%) des ménages pratiquant la culture pluviale par région	27
Graphique X-2 : Répartition des ménages agricoles pratiquant l'agriculture irriguée (hors maraîchage)	28
Graphique X-3 : Répartition des ménages pratiquant la culture de décrue	28



Résumé exécutif

Le secteur agricole joue un rôle essentiel dans le développement économique et social du pays, en impliquant une part significative des ménages (44,5%). Au Sénégal, 909 638 ménages pratiquent l'agriculture, la majorité (67,7 %) résidant en milieu rural. Les chefs des ménages agricoles sont principalement des hommes (83,9%). En revanche, dans les régions de Dakar et Ziguinchor, un nombre significatif de ménages agricoles sont dirigés par des femmes, avec respectivement 27,1% et 25,2 %.

En milieu urbain, la majorité des chefs de ménages ont un âge compris entre 35 et 59 ans, représentant 58,3% chez les hommes et 50,9% pour les femmes. De même, en milieu rural, ce groupe d'âge prédomine également, avec 59,3% d'hommes et 58,1% de femmes. Les ménages de petite taille (1 à 10 personnes) sont majoritaires, représentant 56,0%. En termes de superficie, 69,4% des ménages agricoles exploitent des aires allant de 1 à 5 hectares. Cette situation est observée dans toutes les régions du Sénégal, sauf à Dakar.

Environ 67,4% des ménages agricoles pratiquent l'agriculture pluviale, 7,0% l'irrigation (hors maraîchage) et 3,5% la culture de décrue. Pour le maraîchage, les cultures dominantes sont l'oignon, la tomate et le piment, avec respectivement en contre-saison froide, 44,2% et 30,7% et en contre-saison chaude 41,5% et 36,7%.

La mécanisation de l'agriculture reste encore faible, en effet 12,6% des ménages agricoles possèdent du matériel motorisé contre 73,7% pour le matériel attelé. De plus, 22,9% utilisent du matériel motorisé contre 76,5% pour le matériel attelé.

En ce qui concerne la sylviculture, la production de plants prédomine au niveau national (55,6%), suivie du reboisement (49,6%).

S'agissant de l'arboriculture, les cultures fruitières les plus courantes sont les manguiers (73,7%) et les citronniers (60,6%).

Dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture, au niveau national, la pêche aux poissons est pratiquée par 97,3% des ménages, tandis que 29,7% s'adonnent à la pêche aux crustacés 23,1% à celle des mollusques et 5,8% à d'autres fruits de mer.

Enfin, concernant l'élevage, la région de Louga se distingue avec les plus fortes proportions de ménages pratiquant l'élevage. En effet, 19,9% des ménages pratiquent l'élevage des asins, 18,2% pour les équins, 17,3% pour les caprins, 15,5% pour les ovins et 15,4% pour les bovins. Pour l'élevage des porcins, la région de Ziguinchor se distingue avec 23,4% des ménages, tandis que pour Thiès, il s'agit de l'élevage des camelins (13,9%) et de la volaille (13,5%). Les régions de Dakar et Thiès ont les plus fortes proportions de ménages éleveurs de lapins (respectivement 19,0% et 16,2%).

Principaux indicateurs

Intitulé de l'indicateur	N	liveau de l'in	dicateur
Agriculture	Urbain	Rural	National
Nombre de ménages agricoles			
Nombre de ménages agricoles au sens large	293 913	615 725	909 638
Nombre de ménages pratiquant l'agriculture	95 933	552 119	648 052
Nombre de ménages pratiquant l'élevage	250 210	541 950	792 160
Nombre de ménages pratiquant la pêche et l'aquaculture	19 062	13 580	32 642
Nombre de ménages pratiquant l'horticulture	34 751	110 493	145 244
Nombre de ménages pratiquant la sylviculture	560	2398	2 958
Taille moyenne des ménages agricoles			
Taille moyenne des ménages agricoles	11	12	11
Typologie des ménages agricoles	•		•
Proportion de ménages agricoles pratiquant la culture pluviale	29,0	85,9	67,4
Proportion de ménages agricoles pratiquant la culture irriguée (hors maraichage)	5,2	7,9	7,0
Proportion de ménages agricoles pratiquant la culture maraichère	8,8	15,2	13,1
Proportion de ménages agricoles pratiquant la culture de décrue	2,2	4,1	3,5
Proportion de ménages agricoles pratiquant l'arboriculture fruitière	4,0	5,3	4,9
Proportion de ménages agricoles pratiquant la sylviculture	0,2	0,4	0,3
Proportion de ménages agricoles pratiquant la pêche maritime	5,9	1,5	2,9
Proportion de ménages agricoles pratiquant la pêche continentale	0,9	0,6	0,7
Proportion de ménages agricoles pratiquant l'aquaculture	0,2	0,3	0,3
Proportion de ménages agricoles pratiquant l'élevage	85,1	88,0	87,1
Caractéristiques des chefs de ménages agricoles			
Proportion de ménages agricoles dirigés par une femme	25,2	11,6	16,0
Nombre de parcelles du ménage			
Nombre de parcelles possédées	343 231	1 972 390	2 315 621
Nombre de parcelles exploitées	343 499	1 899 575	2 243 574
Matériels agricoles possédés par le ménage			
Proportion des ménages agricoles possédant du matériel agricole motorisé	18,5	11,4	12,6
Proportion des ménages agricoles possédant du matériel agricole attelé	57,9	77,1	73,7
Matériels agricoles utilisés par le ménage			
Proportion des ménages agricoles utilisant du matériel agricole motorisé	29,7	21,5	22,9
Proportion des ménages agricoles utilisant du matériel agricole attelé	61,0	79,7	76,5



Introduction

L'émergence agricole repose sur une ambition claire : « construire une Agriculture productive, compétitive, diversifiée, durable et pourvoyeuse d'emplois décents. » (PASAD¹ 2021-2025). A ce titre, le Secteur agricole, en tant que levier essentiel de l'économie nationale, joue un rôle clé dans le développement économique et social du pays.

Cela s'explique à la fois par la part importante de la population qui en dépend directement et par sa dimension stratégique en matière de sécurité alimentaire, contribuant ainsi à la régulation des équilibres macroéconomiques et sociaux. Malgré ses atouts, l'agriculture sénégalaise est confrontée à diverses contraintes nécessitant une réflexion approfondie. Les principaux objectifs attribués à ce secteur comprennent l'atteinte de l'autosuffisance en produits agricoles de base, l'amélioration des revenus des populations rurales et l'intégration aux marchés national et international. Pour atteindre ces objectifs, il est impératif de disposer d'informations fiables, pertinentes et constamment mises à jour.

L'analyse des données du 5^e Recensement général de la Population et de l'Habitat (RGPH-5), offre une opportunité cruciale pour éclairer les décideurs sur les orientations à suivre. Ces nouvelles données facilitent l'élaboration d'indicateurs pertinents, permettant d'identifier, de concevoir et de mettre en œuvre une stratégie propice au développement rural, en mettant l'accent sur l'agriculture.

Ce chapitre commence par présenter les caractéristiques socioéconomiques des ménages agricoles, ensuite explore les activités agricoles au sens large, particulièrement la pratique des grandes cultures, de l'horticulture, de la sylviculture, de l'arboriculture, de la pêche, de l'aquaculture et de l'élevage.

1

¹ PASAD : Programme agricole pour la souveraineté alimentaire durable.

X.1. DÉFINITION DES CONCEPTS ET INDICATEURS

Campagne agricole:

Elle fait référence à la période des travaux champêtres (débroussaillage, semis, récoltes, commercialisation) qui sont réalisés durant une partie d'année civile pour se terminer l'année suivante. Une partie de la campagne agricole a lieu durant la saison des pluies pendant laquelle les agriculteurs cultivent différents produits (par exemple les céréales comme le mil et le sorgho; les légumineuses comme le niébé et l'arachide; et parfois des légumes comme le gombo, le piment ou le « diakhatou² » encore appelé aubergine amère).

En dehors de la saison des pluies, les agriculteurs peuvent pratiquer des cultures irriguées et de contre saison, souvent le maraîchage (cultures de légumes), des cultures de décrues le long des fleuves Sénégal et Gambie (Kédougou). Dans ce cas, les cultures en amont sont le sorgho ou le maïs, puis plus bas le gombo, la courge, la patate douce ou le niébé et les cultures maraichères.

Ménage agricole :

Un ménage est dit agricole si au moins un de ses membres pratique l'agriculture (au sens large), pour son propre compte ou pour le compte du ménage, sans y uniquement être salarié. On parle d'agriculture au sens large si l'une au moins des activités suivantes est pratiquée :

- Cultures pluviales ou grandes cultures ;
- Cultures de décrue ;
- Cultures de bas-fonds ;
- Cultures maraîchères :
- Cultures fourragères ;
- Plantations fruitières ;
- Cultures florales ou ornementales ;
- Élevage ;
- Pêche;
- Foresterie.

Exploitation agricole

Le concept d'exploitation agricole utilisé dans le recensement est celui d'une unité familiale de production. Il est donc défini par rapport au ménage agricole. L'exploitation agricole est donc l'ensemble des personnes et du patrimoine d'un ménage agricole. Le patrimoine de l'exploitation agricole comprend notamment le matériel agricole, les bâtiments et installations fixes, le cheptel et les terres en culture ou en jachère, généralement mises en valeur par les membres du ménage agricole au profit du ménage ou au profit de membres du ménage. Par convention, le chef de ménage est le chef de l'exploitation agricole et il sera appelé "chef d'exploitation".

² Encore appelé Khoulougné dans certaines zones du Sénégal.



_

Champ

C'est une étendue de terre d'un seul tenant délimitée par des limites naturelles ou par d'autres exploitations et pouvant comporter une ou plusieurs parcelles. Une limite naturelle d'un champ peut être une route, un marigot, un ruisseau ou une réserve forestière.

Parcelle

C'est une étendue de terre d'un seul tenant, correspondant à un champ ou à une partie d'un champ et portant une seule culture ou une association de cultures. Concernant les cultures pérennes ou arbustives, une parcelle est composée d'arbres pouvant appartenir à différentes espèces et avoir des âges différents.

Agriculture pluviale

C'est toute pratique agricole pendant la saison des pluies, généralement de Juin à Octobre.

Agriculture de décrue

Pendant la saison de pluies, un fleuve peut sortir de son lit. **C'est la période de crue.** L'agriculture de décrue est pratiquée généralement le long des fleuves après le retrait des eaux de crue. La crue est le fait qu'un fleuve déborde de son lit, après de fortes pluies. Les lopins de terre situés sur la bordure du fleuve deviennent un amas de boue. L'accès au fleuve devient pénible. **C'est la décrue**. Cette période est particulièrement importante pour les cultivateurs. Les terres longuement humidifiées par le fleuve deviennent des endroits propices pour faire pousser n'importe quelle variété de céréales, de tubercules et de légumes... c'est **l'agriculture de décrue.**

Agriculture irriguée

Il s'agit de toute pratique agricole qui nécessite un drainage/canalisation ou un appoint d'eau et nécessitant souvent des aménagements hydro- agricoles.

Agriculture maraîchère

C'est la culture de légumes en contre saison.

Arboriculture fruitière

C'est la culture des arbres fruitiers.

Floriculture

C'est l'exploitation des cultures florales (fleurs, plantes ornementales et feuillage).

Culture vivrière

Il s'agit de culture pratiquée principalement en vue de la consommation alimentaire du ménage. On donne parfois à ce terme le sens de culture pratiquée pour la consommation sur place, sans commercialisation.



Culture de rente

Elle est généralement destinée à la vente. Au Sénégal, la première culture de rente est l'arachide suivie du coton...: c'est la culture qui peut générer des liquidités, souvent destinées à l'exportation, par opposition avec la culture vivrière, destinée habituellement à la propre consommation.

Cultures fourragères : c'est la culture pratiquée pour la nourriture du bétail.

Contre-saison froide : c'est la saison qui va d'octobre à mars.

Contre-saison chaude : c'est la saison qui va d'avril à juin.

Décrue : c'est la saison qui va d'octobre à janvier.

Pêche

La pêche est l'activité consistant à capturer des animaux (poissons, crustacés, mollusques) dans leur milieu naturel :

- en milieu marin, on parle de pêche maritime,
- en eau douce (étang, lac, fleuve, rivière), il s'agit de pêche continentale.

A côté de ces types de pêche nous avons la pisciculture ou l'aquaculture, c'est-à-dire l'élevage des espèces aquatiques animales ou végétales.

Fruits de mer : ils sont constitués de mollusques (coquillage « pagne », par exemple, huîtres), crustacées (crevettes, langoustes, gambas, crabes).

Sylviculture

C'est la culture des arbres et l'entretien des forêts.

Elle comprend:

- la production de plants (pépinière) ;
- le reboisement :
- la mise en défens :
- la régénération artificielle assistée ;
- l'aménagement.

Production forestière

Ce sont les produits issus de l'exploitation de la forêt.

Elle comprend:

- le bois de chauffe ;
- le charbon de bois ;
- le bois de service ;
- le bois d'œuvre ;
- les produits de cueillette ;
- la faune (chasse, élevage).



Bois d'œuvre regroupe les espèces utilisées dans la menuiserie, l'ébénisterie, la construction (charpente) et dans l'industrie dont les diamètres d'exploitabilité sont supérieurs ou égales à 45 cm. Leur exploitation se fait par des organismes agréés par l'Etat qui leur alloue annuellement un quota.

Bois d'artisanat comprend :

- ⇒ d'une part : les palmiers et rôniers morts ;
- d'autre part : les sujets morts d'espèces de bois d'œuvre dont les diamètres sont supérieurs à 15 cm et inférieurs aux diamètres d'exploitabilité. Ce bois d'artisanat est à usage de sculpture et de menuiserie.

Bois de service comprend les tiges de bambou, les panneaux de crinting, les lattes de rôniers, les piquets, les poteaux, les perches etc.

Produits de cueillette regroupent les fruits, écorces, racines, gomme, feuilles, gousses, huiles, résine, fourrage, vin de palme, miel sauvage, etc.

Produits de la chasse : gibier, trophées, et produits dérivés.

Mise en défens : ensemble de mesures consensuelles prises par les populations locales pour réhabiliter et conserver les ressources sylvo-pastorales d'une zone de leur terroir.

Moissonneuse/Batteuse: est une machine agricole automotrice destinée à la récolte de plantes à graines, principalement les céréales, en une seule opération. Elle permet de réaliser simultanément la moisson et le battage, opérations qui étaient auparavant dissociées dans le temps.

X.2. EVALUATION DE LA QUALITÉ DES DONNÉES

L'évaluation de la qualité des données consiste en une appréciation des variables d'analyse par rapport aux questions posées lors du dénombrement et en fonction des taux de non-réponse) y afférents. Les taux de non réponse des variables retenues pour l'étude permettent de déceler les erreurs éventuelles qui peuvent entacher la fiabilité des résultats issus des analyses. En effet, un taux de non réponse supérieur à 10%, affecte sensiblement la précision des indicateurs, Ainsi, pour qu'une variable soit retenue, il faut que son taux de non-réponse soit relativement faible (c'est-à-dire inférieur à 10%).

La proportion de non-réponse permet de mesurer la couverture statistique des variables considérées et d'apprécier le degré de compréhension des questions, aussi bien par les agents recenseurs que la population à propos des variables (ménage agricole, culture pluviale, culture irriguée (hors maraichage), culture maraichère, culture de décrue, arboriculture fruitière, sylviculture, pêche maritime, pêche continentale, aquaculture, floriculture, élevage, nombre total de parcelles possédées, nombre total de parcelles exploitées, superficie totale des parcelles possédées, superficie totale exploitée et occupée par les cultures irriguées, maraichères ou de décrue, superficie totale exploitée et occupée par les cultures arboricoles). Pour ce faire, un tri-à-plat de toutes ces variables d'analyse est réalisé et si la compréhension de ces acteurs



susmentionnés est bonne, une faible proportion de non déclarés sur ces variables est enregistrée.

Le tableau ci-dessous rend compte des taux de non-réponse pour chacune des variables d'analyse utilisées dans ce rapport. Il ressort de l'évaluation de leur complétude que toutes les variables sont bien couvertes. En effet, toutes les cibles et catégories concernées ont répondu aux questions. Ainsi, il n'existe pas de valeurs manquantes pour l'ensemble des variables d'analyse.

Tableau X-1 : Examen de la qualité des variables d'analyse

N° d'ordre	Libellé de la variable	Nom de variable	(a) Cas valides	(b) Cas manquants	(c) Taux de valeurs manquantes (%)
1.	Ménage agricole	F01	909 638	0	0%
2.	Culture pluviale	FA1	909 638	0	0%
3.	Culture irriguée (hors maraichage)	FA2	909 638	0	0%
4.	Culture maraichère	FA3	909 638	0	0%
5.	Culture de décrue	FA4	909 638	0	0%
6.	Arboriculture fruitière	FA5	909 638	0	0%
7.	Sylviculture	FA6	909 638	0	0%
8.	Pêche maritime	FA7	909 638	0	0%
9.	Pêche continentale	FA7A	909 638	0	0%
10.	Aquaculture	FA7B	909 638	0	0%
11.	Ffloriculture	FA8	909 638	0	0%
12.	Elevage	FA9	909 638	0	0%
13.	Nombre total de parcelles possédées	G01	909 638	0	0%
14.	Nombre total de parcelles exploitées	G02	683 624	0	0%
15.	Superficie totale des parcelles possédées	G03	683 624	0	0%
16.	Superficie totale exploitée et occupée par les cultures pluviales	G04a	613 388	0	0%
17.	Superficie totale exploitée et occupée par les cultures irriguées, maraichères ou de décrue	G04b	173 049	0	0%
18.	Superficie totale exploitée et occupée par les cultures arboricoles	G04c	44 517	0	0%

Source: ANSD. RGPH-5, 2023

NB : Le taux de systèmes manquants est calculé par : $c = [b/(a+b)]^*100$

X.3. RÉPARTITION SPATIALE DES MÉNAGES AGRICOLES

Au niveau national, 909 638 ménages pratiquant l'agriculture au sens large ont été dénombrés. La région de Thiès se distingue en comptant le plus grand nombre de ménages agricoles, soit 110 867 (12,2%).

L'analyse de la répartition des chefs de ménages agricoles par région et par milieu de résidence met en évidence l'existence de disparités. En effet, dans le milieu urbain, la région de Dakar se place en tête avec la plus forte proportion de ménages agricoles (29,4%), suivie de Thiès (14,2%) et de Saint-Louis (10,0%). En milieu rural, les régions affichant les pourcentages les plus élevés sont Louga (11,8%) et Thiès (11,2%).

Tableau X-2 : Répartition des ménages agricoles par région selon le milieu de résidence

Région	Urb	ain	R	ural	Ensemble		
J	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	
Dakar	86 912	29,4	-	1	86 912	9,6	
Ziguinchor	15 842	5,4	29 560	4,8	45 402	5,0	
Diourbel	27 873	9,4	47 224	7,7	75 098	8,3	
Saint-Louis	29 572	10,0	54 598	8,9	84 170	9,3	
Tambacounda	9 922	3,4	49 146	8,0	59 069	6,5	
Kaolack	17 784	6,0	58 505	9,5	76 289	8,4	
Thiès	41 862	14,2	69 005	11,2	110 867	12,2	
Louga	12 407	4,2	72 557	11,8	84 964	9,3	
Fatick	9 293	3,1	54 587	8,9	63 880	7,0	
Kolda	17 759	6,0	46 066	7,5	63 824	7,0	
Matam	11 680	3,9	38 855	6,3	50 535	5,6	
Kaffrine	5 643	1,9	52 730	8,6	58 373	6,4	
Kédougou	3 767	1,3	12 104	2,0	15 871	1,7	
Sedhiou	5 415	1,8	28 970	4,7	34 385	3,8	
Sénégal	295 731	100,0	613 907	100,0	909 638	100,0	

Source: ANSD. RGPH-5, 2023

La répartition des ménages selon le type d'activités agricoles montre qu'au niveau national, 87,1% pratiquent l'élevage, 71,2% l'agriculture, 16,0% l'horticulture, 3,6% la pêche et l'aquaculture et 0,3% la sylviculture.

En milieu rural comme en milieu urbain, l'agriculture et l'élevage constituent les activités agricoles les plus pratiquées par les ménages avec respectivement, 32,4% et 84,6% pour le milieu urbain et 89,9% et 88,3% pour le milieu rural. Par ailleurs, l'agriculture et l'élevage sont principalement des activités à caractère rural. Par contre, la pêche se caractérise par la proportion la plus de pratiquants qui résident dans le milieu urbain (6,4%).

Tableau X-3: Répartition des ménages agricoles selon le type par milieu de résidence

Région	Agriculture		Elevage		Pêche et Aquaculture		Horticulture		Sylviculture	
.tog.o	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif
Urbain	32,4	95 933	84,6	250 210	6,4	19 062	11,8	34 751	0,2	560
Rural	89,9	552 118	88,3	541 950	2,2	13 581	18,0	110 493	0,4	2 398
National	71,2	648 052	87,1	792 160	3,6	32 642	16,0	145 244	0,3	2 958

X.4. CARACTÉRISTIQUES SOCIODÉMOGRAPHIQUES DES CHEFS DE MÉNAGES AGRICOLES

X.4.1. SEXE

La répartition des chefs de ménages agricoles au Sénégal par région selon le milieu de résidence et le sexe révèle des disparités notables. À l'échelle nationale, 84,0% des chefs de ménages agricoles sont des hommes, tandis que 16,0% sont des femmes.

En analysant ces proportions par région, il est noté que le nombre d'hommes chefs de ménages dépasse celui des femmes chefs de ménages dans toutes les régions, quel que soit le milieu de résidence. Par exemple, à Dakar, 72,4% des chefs de ménages sont des hommes, contre 27,6% de femmes.

Au niveau régional, la région de Dakar compte la proportion la plus élevée de ménages agricoles dirigés par les femmes (27,6%). Elle est suivie des régions de Ziguinchor (25,2%) et Matam (20,7%).

Tableau X-4 : Répartition des chefs ménages agricoles par région selon le sexe et le milieu de résidence

Dánian	Uı	bain	Ru	ral	Ensemble		
Région	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	
Dakar	72,4	27,6	0,0	0,0	72,4	27,6	
Ziguinchor	68,4	31,6	78,3	21,7	74,8	25,2	
Diourbel	76,3	23,7	82,9	17,1	80,5	19,5	
Saint-Louis	72,0	28,0	83,9	16,1	79,7	20,3	
Tambacounda	80,0	20,0	94,6	5,4	92,1	7,9	
Kaolack	74,3	25,7	92,0	8,0	87,9	12,1	
Thiès	77,0	23,0	88,3	11,7	84,0	16,0	
Louga	74,2	25,8	86,7	13,3	84,9	15,1	
Fatick	74,1	25,9	86,3	13,7	84,5	15,5	
Kolda	82,7	17,3	95,6	4,4	92,0	8,0	
Matam	75,6	24,4	80,4	19,6	79,3	20,7	
Kaffrine	82,4	17,6	96,0	4,0	94,7	5,3	
Kédougou	78,8	21,2	87,6	12,4	85,5	14,5	
Sedhiou	81,6	18,4	92,1	7,9	90,4	9,6	
Sénégal	74,9	25,1	88,4	11,6	84,0	16,0	

X.4.2. AGE

Au Sénégal, la majorité des chefs de ménages sont âgés de 35 à 59 ans, soit 59,0% chez les hommes chefs de ménages et 54,4% chez leurs homologues femmes.

En milieu urbain, 58,3% des chefs de ménages hommes et 50,9% des chefs de ménage femmes se situent dans ce groupe d'âge de 35 à 59 ans. Il en est de même dans le milieu rural où prédomine aussi cette tranche d'âge avec 59,3% d'hommes et 58,1% de femmes ayant le statut de chef de ménage.

Il est également important de noter une présence des chefs de ménages dans le groupe d'âge des 60 ans et plus, soit un peu plus du tiers (33,8%) pour les hommes contre 41,6% pour les femmes en milieu urbain.

Tableau X-5 : Répartition des chefs de ménages agricoles par groupe d'âges selon le sexe et le milieu de résidence

Groupe		Urbain			Rural		Ensemble			
d'âges	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble	
moins de 24 ans	0,9	1,4	1,1	1,7	3,5	1,9	1,5	2,4	1,6	
25-34 ans	6,9	6,2	6,7	10,4	10,6	10,4	9,4	8,3	9,2	
35-59 ans	58,3	50,9	56,5	59,3	58,1	59,2	59,0	54,4	58,3	
60 et +	33,8	41,6	35,7	28,5	27,8	28,5	30,1	34,8	30,8	
Total (%)	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	
Effectif total	221 403	74 328	295 731	542 550	71 357	613 907	763 952	145 685	909 638	

Source: ANSD. RGPH-5, 2023

X.4.3. NIVEAU D'INSTRUCTION

Dans l'ensemble, la plupart des chefs de ménages sont sans niveau d'instruction (72,2%), aussi bien pour les femmes (73,6%) que pour les hommes (71,9%).

En milieu urbain, plus de la moitié des chefs de ménages masculins (53,1%) sont sans niveau d'instruction, tandis que 18,2% ont atteint le niveau élémentaire, 10,1% le niveau moyen, 9,2% le niveau secondaire et 8,7% le niveau supérieur. Chez les femmes chefs de ménages du milieu urbain, 64,4% n'ont aucun niveau d'instruction, 19,6% ont atteint le niveau élémentaire, 8,4% le niveau moyen, 4,7% le niveau secondaire et 2,4% le niveau supérieur.

Dans la zone rurale, près de 8 chefs de ménages hommes sur 10 (79,6%) n'ont aucun niveau d'instruction. Par contre, 10,4% ont atteint le niveau élémentaire, 4,2% le niveau moyen, 2,7% le niveau secondaire et 1,5% le niveau supérieur. S'agissant des femmes chefs de ménages du milieu rural, la plupart (83,2%) sont sans niveau d'instruction. En outre, 10,7% ont atteint le niveau élémentaire, 3,4% le niveau moyen, 1,2% le niveau secondaire et 0,5% le niveau supérieur.

Tableau X-6 : Répartition des chefs de ménages agricoles par niveau d'instruction selon le sexe et le milieu de résidence.

Niveau		Urbain			Rural		Ensemble			
d'instruction	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble	
Sans niveau	53,1	64,4	55,9	79,6	83,2	80,0	71,9	73,6	72,2	
Préscolaire	0,7	0,4	0,6	1,6	0,8	1,5	1,3	0,6	1,2	
Primaire	18,2	19,6	18,5	10,4	10,7	10,4	12,7	15,3	13,1	
Moyen	10,1	8,4	9,7	4,2	3,4	4,1	5,9	6,0	5,9	
Secondaire	9,2	4,7	8,1	2,7	1,2	2,6	4,6	3,0	4,4	
Supérieur	8,7	2,4	7,1	1,5	,5	1,4	3,6	1,5	3,3	
Total (%)	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	
Effectif total	221 403	74 328	295 731	542 550	71 357	613 907	763 952	145 685	909 638	

X.4.4. Type de formation professionnelle

Au niveau national, la majorité des chefs de ménages agricoles n'ayant suivi ni formation formelle, ni informelle, représentent respectivement 89,9% pour les hommes et 93,6% pour les femmes.

Cependant, en milieu urbain la proportion de chefs de ménages agricoles qui ont suivi une formation formelle est nettement plus élevée que celle ayant reçu une formation informelle, soit respectivement 14,0% contre 6,4% pour les hommes et 6,6% contre 2,8% pour les femmes.

En milieu rural, la situation est marquée par une faible participation à des formations formelles ou informelles. Ainsi, 3,2% des hommes et 2,0% des femmes ont suivi une formation formelle, alors que 2,6% des hommes et 1,4% des femmes ont reçu une formation informelle.

Tableau X-7 : Répartition des chefs de ménages agricoles par type de formation professionnelle selon le sexe et le milieu de résidence

Type de	Urbain			Rural			Ensemble		
formation professionnelle	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
Aucune	79,6	90,6	82,4	94,2	96,6	94,5	89,9	93,6	90,5
Formation formelle	14,0	6,6	12,1	3,2	2,0	3,1	6,3	4,3	6,0
Formation informelle	6,4	2,8	5,5	2,6	1,4	2,5	3,7	2,1	3,4
Total (%)	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectif total	221 403	74 328	295 731	542 550	71 357	613 907	763 952	145 685	909 638

X.5. TAILLES DES MÉNAGES AGRICOLES ET CARACTÉRISTIQUES DES CHEFS DE MÉNAGES

X.5.1. TAILLES DES MENAGES AGRICOLES ET SEXE DU CHEF DE MENAGE

Au niveau national, la répartition des ménages agricoles révèle que plus de la moitié des ménages (56,0%) sont constitués de 10 membres. Les ménages de taille allant de 11 à 20 personnes représentent 34,5% de l'ensemble, tandis que les ménages de plus de 21 personnes sont évalués à de 9,6%.

La proportion des hommes qui dirigent des ménages de taille inférieure à 10 membres est de 53,7%. Les femmes responsables de ménages dont la taille est comprise entre 1 à 10 membres représentent 67,9%.

À l'inverse, 0,2% des hommes des hommes sont à la tête de ménages de grande taille (51 et plus) et pour les femmes chefs de ménages la proportion est négligeable.

Tableau X-8: Répartition des ménages agricoles par taille selon le sexe du chef de ménage

Taille du ménage	Hom	me	Fe	mme	Ensemble		
Tame du menage	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	
1-10	410 448	53,7	98 936	67,9	509 384	56,0	
11-20	273 722	35,8	39 666	27,2	313 388	34,5	
21-30	61 369	8,0	6 028	4,1	67 397	7,4	
31-40	13 432	1,8	869	0,6	14 301	1,6	
41-50	3 270	0,4	143	0,1	3 413	0,4	
51 et plus	1 711	0,2	43	0,01	1 754	0,2	
Total	763 952	100,0	145 685	100,0	909 638	100,0	

Source: ANSD. RGPH-5, 2023

X.5.2. TAILLES DES MENAGES AGRICOLES ET GROUPE D'AGE DU CHEF DE MENAGE

L'analyse de la taille des ménages agricoles en fonction de la structure par âge des chefs de ménages, met en évidence l'existence de disparités dans leur répartition. En effet, quel que soit le groupe d'âge, les plus fortes proportions sont observées au sein des ménages de petite taille (1 à 10 personnes), avec des proportions de 90,2% chez les Moins de 25 ans, 77,4% chez les 25-34 ans, 57,8% chez les 35-59 ans et 44,4% chez les plus de 60 ans.

A l'opposé, la proportion diminue à mesure que la taille des ménages agricoles augmente pour toutes les tranches d'âge. Ainsi, les plus faibles proportions sont notées dans les ménages de plus de 50 personnes, soit un pourcentage négligeable chez les Moins de 35 ans, 0,1% chez les 35-59 ans et 0,4% chez les 60 ans et plus.

Tableau X-9: Répartition des ménages agricoles par taille selon le groupe d'âge du Chef de ménage

Taille des	Groupes d'âge									
ménages	Moins de 25 ans	25-34 ans	35-59 ans	60 ans et plus	Total					
1-10	90,2	77,4	57,8	44,4	56,0					
11-20	9,0	20,4	34,2	40,4	34,5					
21-30	0,6	1,8	6,4	11,4	7,4					
31-40	0,1	0,2	1,2	2,7	1,6					
41-50	0,01	0,1	0,3	0,7	0,4					
51 et plus	0,01	0,03	0,1	0,4	0,2					
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0					

X.5.3. TAILLES DES MENAGES AGRICOLES ET NIVEAU D'INSTRUCTION DU CHEF DE MENAGE

Dans l'ensemble, l'analyse de la taille des ménages selon le niveau d'instruction des chefs de ménages indique des variations dans leur répartition. Ainsi, quel que soit le niveau d'instruction, les plus fortes proportions s'observent pour les ménages de taille inférieure à 10 personnes, avec 72,5% pour le supérieur, 67,0% pour le secondaire, 63,8% pour le moyen, 60,4% pour le primaire, 53,2% pour les sans niveau et 50,5% pour le préscolaire.

Par contre, les proportions baissent pour tous les niveaux d'instruction, au fur et à mesure que la taille des ménages augmente. Par conséquent, les ménages de grande taille (plus de 50 personnes), enregistrent les plus faibles proportions avec 0,1% pour le moyen, le primaire et le secondaire, 0,2 % pour le préscolaire et pour les sans niveau.

Tableau X-10 : Répartition des chefs de ménages agricoles par taille selon le niveau d'instruction

Groupes d'âge	Sans niveau	Préscolaire	Primaire	Moyen	Secondaire	Supérieur	Total
1-10	53,2	50,5	60,4	63,8	67,0	72,5	56,0
11-20	36,2	39,0	32,1	29,5	27,2	22,9	34,5
21-30	8,1	8,2	6,0	5,4	4,7	3,6	7,4
31-40	1,8	1,8	1,1	1,0	0,9	0,7	1,6
41-50	0,4	0,4	0,2	0,2	0,2	0,2	0,4
51 et plus	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,0	0,2
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source: ANSD. RGPH-5, 2023

X.5.4. TAILLES DES MENAGES AGRICOLES ET MILIEU DE RESIDENCE

Au niveau national, plus de la moitié des ménages agricoles (56,0%) présentent une taille inférieure ou égale à 10 personnes. Par ailleurs, la même situation est observée aussi bien en milieu urbain (58,9%) qu'en zone rurale (54,6%).

En revanche, les ménages agricoles de grande taille (51 personnes et plus), représentent seulement 0,2% dans le milieu rural contre 0,1% pour le milieu urbain.

Tableau X-11 : Répartition des ménages agricoles par taille selon le milieu de résidence

Taille du	Urba	in	Rural	Ensemble		
ménage	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
1-10	174 069	58,9	335 315	54,6	509 384	56,0
11-20	96 038	32,5	217 351	35,4	313 388	34,5
21-30	20 265	6,9	47 132	7,7	67 397	7,4
31-40	4 082	1,4	10 219	1,7	14 301	1,6
41-50	860	0,3	2 553	0,4	3 413	0,4
51 et plus	416	0,1	1 338	0,2	1 754	0,2
Total	295 731	100,0	613 907	100,0	909 638	100,0

X.5.5. TAILLES DES MENAGES AGRICOLES ET REGION DE RESIDENCE

L'analyse de la taille des ménages agricoles par région montre que Thiès (11,7%), Saint-Louis (11,0%), Louga (10,8%) et Dakar (10,4%) abritent les plus grandes proportions de ménages agricoles de petite taille.

À l'inverse, les régions de Kaffrine (5,7%), Matam (5,1%), Sédhiou (3,0%) et Kédougou (2,1%) présentent les proportions les plus faibles de ménages agricoles de petite taille.

S'agissant des ménages agricoles de grande taille (51 personnes et plus), les régions de Tambacounda (32,9%), Matam (13,6%) et Kolda (9,2%), concentrent l'essentiel de ces ménages. Par contre, la région de Ziguinchor (0,9%) enregistre la plus faible proportion de ménages agricoles de grande taille.

Tableau X-12 : Répartition des ménages agricoles par région et par milieu de résidence selon la taille (personne)

					Tail	le du m	énage					
Région	01-10	%	11-20	%	21-30	%	31-40	%	41-50	%	51 et plus	%
					Région							
Dakar	52962	10,4	26909	8,6	5809	8,6	1003	7,0	176	5,2	52	3,0
Ziguinchor	33921	6,7	10051	3,2	1204	1,8	182	1,3	28	,8	15	,9
Diourbel	36042	7,1	29948	9,6	7214	10,7	1499	10,5	296	8,7	98	5,6
Saint-Louis	56006	11,0	23756	7,6	3625	5,4	618	4,3	121	3,5	45	2,5
Tambacounda	29596	5,8	20611	6,6	5747	8,5	1896	13,3	640	18,8	578	32,9
Kaolack	36237	7,1	31257	10,0	7064	10,5	1379	9,6	261	7,6	92	5,2
Thiès	59588	11,7	39517	12,6	9289	13,8	1935	13,5	422	12,4	116	6,6
Louga	55060	10,8	24884	7,9	4103	6,1	737	5,2	133	3,9	47	2,7
Fatick	34927	6,9	23174	7,4	4728	7,0	825	5,8	174	5,1	53	3,0
Kolda	33979	6,7	23606	7,5	4810	7,1	995	7,0	273	8,0	162	9,2
Matam	25839	5,1	17917	5,7	4758	7,1	1364	9,5	417	12,2	239	13,6
Kaffrine	29180	5,7	23792	7,6	4440	6,6	766	5,4	131	3,8	63	3,6
Kédougou	10582	2,1	4040	1,3	861	1,3	243	1,7	73	2,1	72	4,1
Sédhiou	15466	3,0	13925	4,4	3744	5,6	859	6,0	268	7,8	122	7,0
	Milieu de résidence											
Urbain	174 069	34,2	96 038	30,6	20 265	30,1	4 082	28,5	860	25,2	416	23,7
Rural	335 315	65,8	217 351	69,4	47 132	69,9	10 219	71, 5	2 553	74,8	1 338	76,3
Sénégal	509 384	100,0	313 388	100,0	67 397	100,0	14 301	100,0	3 413	100,0	1 754	100,0



X.6. DESCRIPTION DES MÉNAGES AGRICOLES SELON L'EMPLACEMENT DU PRINCIPAL LIEU D'EXPLOITATION

Au Sénégal, la plupart des ménages agricoles pratiquent l'agriculture dans le village/quartier (36,7%) ou dans la commune de résidence du ménage (27,3%). L'emplacement du principal lieu d'exploitation de la culture pluviale varie en fonction de la région. En effet, à l'instar du niveau national, elle est plus pratiquée dans le village/quartier, notamment au niveau des régions de Ziguinchor (46,9%), Thiès (44,1%), Sédhiou (42,4%) et Fatick (42,3%). Tandis que, la pratique de la culture pluviale dans la commune (hors du village/quartier de résidence), concerne plus les régions de Saint-Louis (34,5%), Diourbel (33,2%), Kaolack (32,8%) et Kaffrine (32,3%).

Pour la pratique de la culture pluviale à l'extérieur de la concession ou dans un environnement immédiat, il s'agit des régions de Matam (33,7%) et Kolda (31,1%).

Par contre, la pratique de la culture pluviale est plus faible en dehors de la commune pour toutes les régions, sauf pour Dakar où, pour près de la moitié des ménages agricoles (47,8%), l'emplacement du principal lieu d'exploitation se situe hors de la commune de résidence.

Tableau X-13 : Répartition des ménages agricoles pratiquant la culture pluviale par région selon l'emplacement du principal lieu d'exploitation

					Culture p	oluviale					
Région	Dans conces		Extérieu conce /environ immé	ssion nement	Dan village/d				11010 000 100		Effectif total
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	
Dakar	352	5,4	463	7,2	1 931	29,9	630	9,7	3 085	47,8	6 460
Ziguinchor	4 717	15,2	6 068	19,5	14 597	46,9	4 536	14,6	1 187	3,8	31 106
Diourbel	2 868	5,7	10 327	20,6	17 785	35,5	16 601	33,2	2 481	5,0	50 063
Saint-Louis	1 948	6,6	7 014	23,8	9 179	31,1	10 168	34,5	1 161	3,9	29 471
Tambacounda	4 962	9,3	15 512	29,0	19 538	36,6	11 843	22,2	1 597	3,0	53 452
Kaolack	4 695	7,5	12 093	19,4	22 701	36,5	20 398	32,8	2 301	3,7	62 188
Thiès	2 457	3,7	13 018	19,4	29 535	44,1	19 504	29,1	2 452	3,7	66 967
Louga	4 380	7,1	18 480	29,8	20 120	32,4	17 511	28,2	1 595	2,6	62 086
Fatick	2 999	5,4	11 753	21,0	23 710	42,3	15 264	27,2	2 321	4,1	56 046
Kolda	4 658	8,2	17 654	31,1	18 729	33,0	13 667	24,1	2 109	3,7	56 817
Matam	4 180	10,8	13 030	33,7	10 165	26,3	10 165	26,3	1 081	2,8	38 621
Kaffrine	4 362	8,1	11 171	20,8	18 680	34,8	17 347	32,3	2 162	4,0	53 722
Kédougou	2 460	16,7	4 222	28,7	4 798	32,6	2 648	18,0	602	4,1	14 731
Sédhiou	3 133	9,9	7 301	23,1	13 413	42,4	7 101	22,4	711	2,2	31 658
Total	48 170	7,9	148 106	24,1	224 881	36,7	167 385	27,3	24 846	4,1	613 388

X.7. GRANDES CULTURES PRATIQUÉES

X.7.1. MENAGES AGRICOLES SELON LE NOMBRE DE PARCELLES POSSEDEES

Dans l'ensemble, 54,9% des ménages agricoles possèdent un nombre de parcelles compris entre 1 et 3. Toutefois, cette répartition cache des disparités selon le milieu de résidence. En effet, en milieu rural plus de la moitié des ménages agricoles (63,5%) possèdent entre 1 à 3. Parcelles. Dans le milieu urbain, les ménages agricoles disposant de 1 à 3 parcelles, représentent 37,0%. Cependant, il faut noter aussi que 56,1% des ménages agricoles du milieu urbain et 8,5% de ceux du milieu rural, ne possèdent pas de parcelles.

Tableau X-14 : Répartition des ménages agricoles par nombre de parcelles possédées selon le milieu de résidence

Nombre de	Urk	pain	Rur	al	Ense	emble
parcelles possédée s	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
0	166 004	56,1	52 132	8,5	218 136	24,0
1	73 264	24,8	145 966	23,8	219 230	24,1
2	25 148	8,5	142 859	23,3	168 007	18,5
3	11 091	3,8	100 712	16,4	111 802	12,3
4	6 135	2,1	59 231	9,6	65 366	7,2
5	4 587	1,6	42 925	7,0	47 512	5,2
06-10	5 812	2,0	51 739	8,4	57 551	6,3
11-20	2 241	0,8	12 531	2,0	14 772	1,6
21-35	774	0,3	3 478	0,6	4 252	0,5
36-49	175	0,1	972	0,2	1 147	0,1
50 ou plus	501	0,2	1 362	0,2	1 863	0,2
Total	295 731	100,0	613 907	100,0	909 638	100,0

Source: ANSD. RGPH-5, 2023

X.7.2. MENAGES AGRICOLES SELON LE NOMBRE DE PARCELLES EXPLOITEES

√ Nombre de parcelles exploitées par les ménages agricoles

Au niveau national, les ménages agricoles qui exploitent un nombre de parcelles compris entre 1 et 3 représentent plus de la moitié (69,2%) pour le niveau national.

Par ailleurs, la proportion des ménages agricoles qui exploitent un grand nombre de parcelles (plus de10 parcelles) reste faible, quel que soit le milieu de résidence. En effet, pour les ménages exploitant 50 parcelles et plus, les proportions varient de 0,5% en milieu urbain et 0,3% en milieu rural.

Tableau X-15 : Répartition des ménages agricoles par nombre de parcelles exploitées selon le milieu de résidence

Nambro do porcellos explaitáns	Urbain		Rural		Ensemble)
Nombre de parcelles exploitées	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
0	17 333	15,3	24 374	4,3	41 706	6,1
1	47 043	41,7	153 150	26,8	200 192	29,3
2	22 543	20,0	145 537	25,5	168 080	24,6
3	9 743	8,6	95 378	16,7	105 121	15,4
4	5 452	4,8	55 219	9,7	60 671	8,9
5	3 765	3,3	38 238	6,7	42 004	6,1
06-10	4 476	4,0	44 264	7,8	48 740	7,1
11-20	1 411	1,2	9 273	1,6	10 684	1,6
21-35	517	0,5	2 689	0,5	3 206	0,5
36-49	136	0,1	807	0,1	943	0,1
50 ou plus	509	0,5	1 768	0,3	2 277	0,3
Total	112 928	100,0	570 696	100,0	683 624	100,0

√ Superficie exploitée par les ménages agricoles

Au niveau national, le pourcentage des ménages qui cultivent moins de 1 ha est relativement faible (11,5%). Par ailleurs, le nombre de ménages ayant cultivé 20 ha et plus demeure très faible (0,6%). Cependant, 69,4% des ménages pratiquant l'agriculture, exploitent des superficies comprises entre 1 et 5 ha. Cette même situation est observée dans toutes les régions du Sénégal où plus de la moitié exploitent cette superficie (1 et 5 ha), sauf pour Dakar (49,5%). Il faut noter aussi que dans les régions de Kaffrine (10,5%), Louga (7,6%), Diourbel (7,3%) et Tambacounda (6,8%), les ménages cultivent des superficies relativement élevées (11-20 ha). A l'opposé, c'est au niveau des régions de Dakar (38,4%) et Ziguinchor (24,4%) où les ménages qui font de l'agriculture, cultivent les superficies les plus faibles (<1 ha).

Tableau X-16: Répartition des ménages agricoles par région selon la superficie totale exploitée

Région	<1 ha	1-5 ha	6-10 ha	11-20 ha	20 ha et plus	Effectif	% Total
Dakar	38,4	49,5	6,3	4,3	1,5	11 635	100,0
Ziguinchor	24,4	66,6	5,8	2,3	0,8	33 403	100,0
Diourbel	10,8	68,4	13,3	7,3	0,2	50 443	100,0
Saint-Louis	20,8	66,7	6,7	4,4	1,5	47 434	100,0
Tambacounda	7,5	69,6	15,7	6,8	0,5	54 078	100,0
Kaolack	6,4	70,8	17,0	5,4	0,3	63 474	100,0
Thiès	16,4	67,8	11,1	4,2	0,5	76 242	100,0
Louga	9,7	67,9	14,4	7,6	0,4	64 709	100,0
Fatick	8,4	75,1	12,6	3,6	0,3	56 859	100,0
Kolda	7,3	71,2	14,2	6,6	0,7	58 653	100,0
Matam	12,1	79,2	5,0	3,1	0,6	42 048	100,0
Kaffrine	5,6	60,9	22,6	10,5	0,4	54 126	100,0
Kédougou	8,7	81,7	6,7	2,7	0,2	14 135	100,0
Sedhiou	8,8	72,4	12,2	5,5	1,2	32 645	100,0
Sénégal	11,5	69,4	12,8	5,7	0,6	659 885	100,0

X.7.3. Types de cultures pratiquees et leur saisonnalite

√ Types de cultures pratiquées

Globalement, l'écrasante majorité des régions s'activent dans la culture pluviale (94,7%), avec des proportions variant légèrement selon la région et une pratique assez élevée dans presque toutes les régions. Toutefois, la culture pluviale est moins présente dans la région de Saint-Louis (59,7%) comparée aux autres régions, du fait de l'importance de la culture irriguée (hors maraichage) et de la culture de décrue qui s'y pratiquent et qui mobilisent respectivement 47,4% et 33,5% des ménages agricoles.

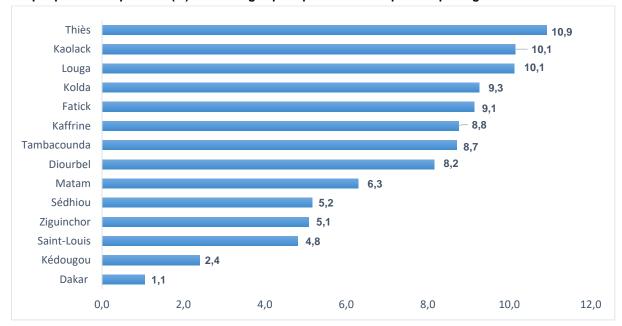
Pour la culture irriguée et de décrue, les proportions de ménages pratiquants sont relativement faibles (respectivement 10,2% et 4,6%) pour le niveau national. En effet, sur le plan régional, la culture irriguée est plus pratiquée par les ménages agricoles des régions de Saint-Louis (47,4%) et Matam (14,3%). S'agissant de la culture de décrue, en plus des régions de Saint-Louis (47,4%), Matam (33,5%), elle est pratiquée mais dans une moindre mesure au niveau de la région de Tambacounda (4,6%).

Tableau X-17 : Répartition des ménages agricoles par région selon le type de culture pratiquée

Région	Culture pluviale	%	Culture irriguée (hors maraichage)	%	Culture de décrue	%		
	•		Région					
Dakar	6 460	85,1%	2 092	27,6%	-	0,0%		
Ziguinchor	31 106	97,6%	3 705	11,6%	-	0,0%		
Diourbel	50 063	98,8%	1 725	3,4%	-	0,0%		
Saint-Louis	29 471	59,7%	23 390	47,4%	16 509	33,5%		
Tambacounda	53 452	98,9%	2 140	4,0%	2 452	4,5%		
Kaolack	62 188	98,8%	3 390	5,4%	-	0,0%		
Thiès	66 967	97,3%	5 421	7,9%	-	0,0%		
Louga	62 086	98,8%	2 077	3,3%	-	0,0%		
Fatick	56 046	99,0%	3 109	5,5%	-	0,0%		
Kolda	56 817	98,0%	5 668	9,8%	-	0,0%		
Matam	38 621	87,7%	6 321	14,3%	10 927	24,8%		
Kaffrine	53 722	99,1%	2 425	4,5%	0	0,0%		
Kédougou	14 731	99,2%	775	5,2%	0	0,0%		
Sédhiou	31 658	98,3%	3 551	11,0%	0	0,0%		
Milieu de résidence								
Urbain	85 750	89,4%	15 351	16,0%	6 638	6,9%		
Rural	527 638	95,6%	50 437	9,1%	23 250	4,2%		
Sénégal	613 388	94,7%	65 788	10,2%	29 888	4,6%		

✓ Cultures pluviales pratiquées

L'analyse de la contribution de chaque région dans la pratique des activités agricoles sous pluie par région, présente des variations non moins importantes. En effet, la plupart des ménages qui pratiquent la culture pluviale sont concentrés dans les régions de Thiès (10,9 %), Kaolack (10,1%), Louga (10,1%), Kolda (9,3%), Fatick (9,1%), Kaffrine (8,8%), Tambacounda (8,7%), Diourbel (8,2%). Par contre, les régions de Kédougou (2,4%) et Dakar (1,1%) se caractérisent par des proportions très faibles de ménages qui s'adonnent à la culture pluviale.

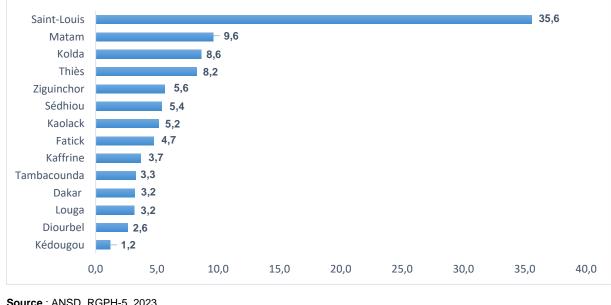


Graphique X-1: Répartition (%) des ménages pratiquant la culture pluviale par région

Source: ANSD. RGPH-5, 2023

✓ Cultures irriguées (hors maraichage) pratiquées

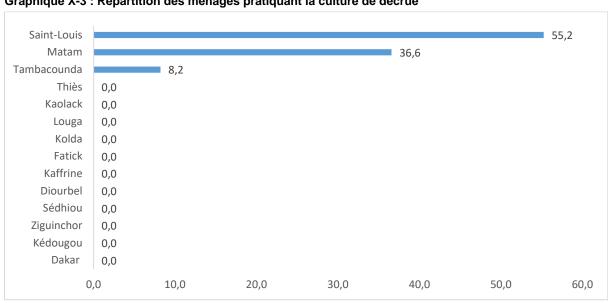
La répartition de l'apport des régions dans la pratique de la culture irriguée (hors maraichage) montre une prédominance de cette activité dans les ménages agricoles des régions de Saint Louis (36,8%) et Matam (9,6%) dans une moindre mesure. En revanche, les régions de Kédougou (1,2%) et Diourbel (2,6%) ont les plus faibles contributions dans la proportion de ménages qui pratiquent la culture irriguée (hors maraichage).



Graphique X-2 : Répartition des ménages agricoles pratiquant l'agriculture irriguée (hors maraîchage)

✓ Cultures de décrue pratiquées

La région de Saint-Louis contribue à hauteur de 55,2% dans la pratique de la culture de décrue. Pour la région de Matam, la contribution s'élève à 36,6% et 8,2% celle de Tambacounda. Par ailleurs, la culture de décrue est pratiquée essentiellement dans les régions disposant de zones de décrue occasionnées par la sortie du fleuve Sénégal de son lit. Ainsi, s'agissant de la région de Tambacounda, c'est au niveau du département de Bakel que la culture de décrue se pratique.



Graphique X-3 : Répartition des ménages pratiquant la culture de décrue

X.7.4. Type de materiels agricoles possede par le menage

A l'échelle nationale 12,6% des ménages agricoles déclarent posséder du matériel motorisé contre 58,1% pour le matériel attelé. Cette répartition cache des disparités entre les régions.

En effet, un début de motorisation des pratiques culturales est noté dans les régions de Dakar (39,7%), Thiès (18,6%), Saint-Louis (15,4%), Louga (13,6%) et Diourbel (13,5%), avec un niveau de pénétration qui dépasse la moyenne nationale. Pour le matériel attelé, les régions de Kaffrine (87,3%), Louga (86,0%), Fatick (85,0%), Diourbel (84,6%), Kaolack (83,1%) et Tambacounda (82,1%), affichent les plus fortes proportions.

Par contre, les plus faibles proportions de ménages agricoles possédant du matériel motorisé sont observées dans les régions de Ziguinchor (6,6%), Sédhiou (7,9%) et Matam (8,9%). Deoplus, la région de Ziguinchor se distingue par la plus faible proportion de ménages agricoles qui disposent de matériel attelé (17,9%).

Tableau X-18 : Répartition des ménages agricoles par région selon le type de matériels agricoles possédé.

Zana da rásidanas	Moto	risé ³	Att	elé ⁴	Total mánagas					
Zone de résidence	Effectif	%	Effectif	%	Total ménages					
		Régior	ì							
Dakar	5645	39,7	8843	56,3	14 488					
Ziguinchor	2454	6,6	6678	17,9	9 132					
Diourbel	7072	13,5	46526	84,6	53 598					
Saint-Louis	8473	15,4	39251	64,1	47 724					
Tambacounda	6864	12,5	45966	82,1	52 830					
Kaolack	7120	11,1	54477	83,1	61 597					
Thiès	14666	18,6	60472	74,3	75 138					
Louga	8992	13,6	63218	86,0	72 209					
Fatick	5376	9,3	50360	85,0	55 736					
Kolda	5966	10,0	43492	72,1	49 458					
Matam	4004	8,9	33058	70,3	37 062					
Kaffrine	5770	10,5	48879	87,3	54 649					
Kédougou	1574	10,4	8077	53,3	9 652					
Sedhiou	2650	7,9	19174	57,1	21 823					
	Milieu de résidence									
Urbain	21569	18,5	72516	57,9	94 086					
Rural	65057	11,4	455954	77,1	521 011					
Sénégal	86 626	12,6	528 470	73,7	615 096					

Source: ANSD. RGPH-5, 2023

Matériel de traitement phytosanitaire (exemple : pulvérisateurs)

Polyculteur

Décortiqueuse

Moissonneuse/batteuse

Motopompe.

⁴ Traction animale

Semoi

Houe/Charrue

Charrette.



29

³Tracteur

X.7.5. Type de materiels agricoles utilise par le menage

Au niveau national, 22,9% des ménages déclarent utiliser du matériel motorisé, contre 76,5% pour le matériel attelé. En effet, la plupart des ménages utilisent du matériel agricole attelé. Dans le milieu rural, plus de trois quart des ménages (79,7%) utilisent du matériel agricole attelé et 21,5% font recours au matériel motorisé. En milieu urbain, la mécanisation de l'agriculture touche 29,7% des ménages agricoles, tandis que l'utilisation du matériel attelé concerne 61,0% de ces derniers.

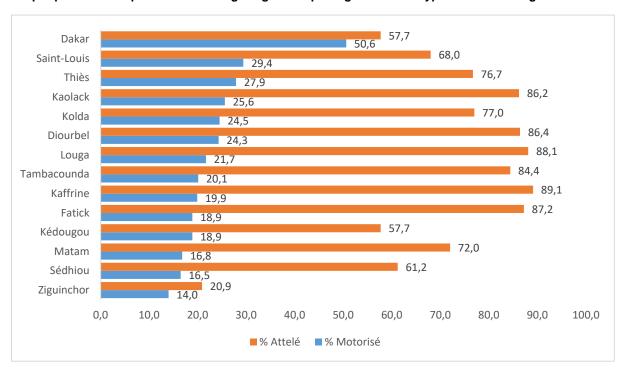
Tableau X-19 : Répartition des ménages agricoles par région selon le type de matériels agricoles utilisé.

Zono do récidence	Moto	orisé	Α	Total			
Zone de résidence	Effectif	%	Effectif	%	Total		
Milieu de résidence							
Urbain	36095	29,7	76613	61,0	112 708		
Rural 123562 21,5 472436 79,7							
Sénégal	159 657	22,9	549 048	76,5	708 706		

Source: ANSD. RGPH-5, 2023

A l'échelle régionale, Dakar se distingue par la proportion de ménages la plus importante qui utilise du matériel agricole motorisé (50,6%). A l'opposé, la région de Ziguinchor affiche la plus faible proportion de ménages qui font recours au matériel agricole motorisé (14,0%) dans la réalisation des activités agricoles. Par ailleurs, la différence entre Dakar et les autres régions en matière d'utilisation de matériel agricole motorisé est très importante.

Graphique X-20 : Proportion des ménages agricoles par région selon le type de matériels agricoles utilisé



X.8. HORTICULTURE

X.8.1. MARAICHAGE ET FLORICULTURE

X.8.1.1. Maraichage et floriculture en contre saison froide (octobre à mars)

Les spéculations les plus cultivées au niveau national en contre saison froide comprennent : l'oignon (44,2%), la tomate (43,5%), le piment (41,5%), le bissap (40,5%), l'aubergine amère (36,5%), le gombo (34,6%), la laitue ou salade (29,8%) et le chou (29,5%). En revanche, la courge (3,6%), la fraise (4,1%) et le melon (5,8%) restent les cultures les moins pratiquées durant la contre saison froide.

Par ailleurs, la répartition des ménages pratiquant le maraîchage ou la floriculture pendant la contre-saison froide, selon le type de produit, présente quelques disparités entre les régions. En effet, la culture de l'oignon, de la tomate, du piment, du bissap et de l'aubergine amère, dominent dans la plupart des régions durant la contre-saison froide. Cependant, une particularité se dessine dans les régions de Ziguinchor, Kédougou et Sédhiou, où la culture du gombo en contre saison froide prédomine avec des proportions élevées de ménages qui cultivent cette spéculation : 60,6% à Ziguinchor, 66,7% à Kédougou et 55,2% à Sédhiou.

En outre, dans les régions de Ziguinchor, Louga, Thiès, Fatick, Sédhiou et Kédougou, une part importante des ménages agricoles s'adonnent à la culture de l'oignon, en contre saison froide. De plus, les plus fortes proportions de ménages pratiquants la culture de la tomate et du piment sont également observées dans ces régions durant cette période de l'année.

Tableau X-21 : Répartition des ménages agricoles pratiquant le maraîchage ou la floriculture durant la contre saison froide par région selon le type de produit

Région	Plantes ornementale	Oignon	Aubergine amère	Aubergine douce	chou	Pomme de terre	Gombo	Piment	Fraise	Melon	Pastèque	Tomate	Carotte	Navet	Concombre
						Région									
Dakar	30,1	35,9	32,2	28,8	33,3	18,8	23,8	35,4	8,1	9,3	12,1	41,3	21,6	25,5	22,7
Ziguinchor	14,7	57,5	58,7	34,2	35,4	13,7	60,6	63,1	4,1	4,3	5,8	63,2	23,0	26,4	28,2
Diourbel	23,1	34,6	27,8	23,5	24,0	11,3	19,2	30,2	7,0	8,9	11,1	37,7	15,7	24,6	12,9
Saint-Louis	11,8	44,9	19,7	16,9	22,4	4,9	21,9	25,2	2,6	7,0	12,5	31,4	10,6	13,9	12,3
Tambacounda	21,5	43,2	46,7	33,4	41,0	11,0	50,5	54,0	5,7	7,4	12,0	44,6	21,9	21,0	24,2
Kaolack	18,8	31,5	33,9	23,0	21,4	8,2	31,1	41,8	5,1	6,3	11,7	47,6	13,1	24,4	20,8
Thiès	16,2	54,9	43,9	35,8	45,7	33,1	21,5	42,5	4,8	5,5	8,7	51,6	29,5	33,4	19,8
Louga	12,9	55,6	41,6	31,5	42,8	34,4	16,7	44,9	4,9	9,3	22,0	53,2	37,0	37,3	15,2
Fatick	20,0	51,7	36,5	27,3	28,1	11,5	30,7	48,9	3,6	4,4	8,1	52,4	9,4	19,7	14,4
Kolda	12,3	26,5	35,5	15,9	16,0	8,5	51,2	43,8	3,3	3,1	4,1	33,4	10,8	7,6	14,5
Matam	18,6	36,5	26,9	21,0	35,9	6,9	26,3	26,5	3,7	6,0	10,8	36,9	22,9	28,0	11,0
Kaffrine	15,6	17,1	32,0	22,2	15,5	6,1	27,8	37,3	4,6	4,8	9,5	29,8	9,8	14,8	10,6
Kédougou	23,2	51,0	54,0	33,5	48,4	12,3	66,7	60,3	6,6	8,8	8,4	46,5	22,1	14,5	21,1
Sédhiou	14,1	51,5	45,6	21,7	21,1	8,4	55,2	53,7	3,8	3,8	6,6	47,4	16,0	14,5	16,9

ANSD

Région	Plantes ornementale	Oignon	Aubergine amère	Aubergine douce	chou	Pomme de terre	Gombo	Piment	Fraise	Melon	Pastèque	Tomate	Carotte	Navet	Concombre
						Région									
					Milieu	de rési	dence								
Urbain	20,6	36,5	31,5	23,9	27,2	12,7	30,5	35,0	4,9	6,7	9,4	39,6	16,3	19,3	18,8
Rural	14,6	46,5	38,1	25,4	30,3	13,4	35,8	43,5	3,9	5,6	10,0	44,6	18,6	21,6	16,6
Sénégal (%)	16,0	44,2	36,5	25,1	29,5	13,3	34,6	41,5	4,1	5,8	9,8	43,5	18,1	21,1	17,1

Toutefois, la culture du bissap et de la Laitue/Salade en contre saison froide concerne plus les régions de Ziguinchor, Sédhiou, Tambacounda, Fatick, Kaolack, Kolda, Matam et Kédougou. En plus, quel que soit le milieu de résidence, les cultures de l'oignon, de la tomate, du piment, du bissap, de l'aubergine amère et du gombo, affichent les plus fortes proportions de ménages qui pratiquent ces spéculations. Cependant, quel que soit le type de produit cultivé, il faut noter que la pratique est plus accentuée dans le milieu rural où la proportion de ménages qui s'adonnent au maraîchage ou à la floriculture durant la contre saison froide est plus élevée.

Tableau X-22 (suite): Répartition des ménages agricoles pratiquant le maraîchage ou la floriculture durant la contre saison froide par région selon le type de produit

Région	Laitue/Salade	Riz Irrigue	Bissap	Haricot vert	Mais	Courge	Poivron	Persil	Arachide	Autres espèces de cultures irriguées, maraichères ou florales
					Régio	on				
Dakar	33,1	6,6	29,1	12,4	11,5	6,3	27,0	29,1	11,2	11,1
Ziguinchor	51,5	4,7	62,2	8,3	6,8	3,6	42,7	8,1	6,4	3,3
Diourbel	36,3	6,4	37,1	8,8	13,1	5,7	16,5	9,5	15,7	7,1
Saint-Louis	15,9	41,6	24,6	4,2	12,7	3,3	12,1	5,8	8,7	3,6
Tambacounda	49,9	6,9	52,1	10,9	27,2	4,3	19,4	8,9	20,6	5,4
Kaolack	43,5	3,8	42,2	5,1	13,1	3,7	12,8	6,6	14,8	3,7
Thiès	23,2	2,8	39,4	9,6	8,0	5,0	30,2	17,6	13,1	3,8
Louga	23,7	2,2	39,7	5,4	6,4	2,4	25,1	9,6	15,5	4,3
Fatick	37,6	2,5	46,1	4,6	7,0	2,3	17,9	3,7	10,2	2,3
Kolda	18,6	5,3	41,2	4,5	9,9	2,3	11,2	2,9	9,4	2,5
Matam	34,7	29,2	40,6	16,1	30,4	3,2	8,8	13,1	10,9	3,5
Kaffrine	25,8	3,5	33,2	4,4	14,2	3,7	7,1	4,8	13,3	3,2
Kédougou	53,2	8,9	33,3	11,5	18,0	6,4	11,5	6,3	15,0	3,4
Sédhiou	30,8	7,1	55,7	4,4	11,1	2,6	22,2	3,6	10,7	3,4
		•	•	Mil	ieu de ré	sidence				
Urbain	29,4	16,3	34,1	8,9	13,0	3,9	20,0	13,2	10,1	5,5
Rural	29,9	13,1	42,5	6,5	12,2	3,5	19,7	7,4	11,5	3,4
Sénégal (%)	29,8	13,8	40,5	7,1	12,4	3,6	19,8	8,8	11,2	3,9



X.8.1.2. Maraichage et floriculture en contre saison chaude (avril à juin)

Au niveau national, les spéculations les plus cultivées en contre-saison chaude sont le bissap (40,5%), le piment (36,7%), la tomate (34,5%), l'oignon (30,7%), l'aubergine amère (30,3%), la laitue/salade (29,8%), le gombo (29,4%), le chou (22,5%) et l'aubergine douce (21,5%). En revanche, la courge (3,6%), la fraise (3,9%) et le melon (5,2%) restent les spéculations les moins cultivées par les ménages agricoles pratiquant le maraîchage ou la floriculture au Sénégal en contre saison chaude.

Les disparités régionales dans la pratique du maraichage ou de la floriculture montrent également des situations similaires à celles observées au niveau national. En effet, la pratique de la culture du bissap, du piment, de la tomate, de l'oignon, de l'aubergine amère, de la laitue/salade et du gombo en contre saison chaude, est une réalité dans presque toutes les régions.

Tableau X-23 : Répartition des ménages agricoles pratiquant le maraîchage ou la floriculture durant la contre saison chaude par région selon le type de produit

Région	Plantes ornementales	Oignon	Aubergine amère	Aubergine douce	chou	Pomme de terre	Gombo	Piment	Fraise	Melon	Pastèque	Tomate	Carotte	Navet	Concombre
						R	égion								
Dakar	31,5	33,9	32,9	29,2	33,1	18,0	24,3	36,5	8,2	9,2	11,3	40,6	21,3	25,3	22,2
Ziguinchor	12,7	39,9	46,6	28,8	26,3	9,8	51,1	53,5	3,1	3,5	4,8	51,5	17,1	20,5	24,1
Diourbel	23,0	30,2	27,3	23,8	22,0	11,1	19,2	30,2	6,8	8,3	10,4	36,0	14,9	23,1	11,9
Saint-Louis	11,1	22,5	14,0	12,3	12,7	4,1	17,6	20,7	2,3	5,9	9,9	17,1	6,9	8,6	9,6
Tambacounda	13,9	26,3	31,7	23,0	24,7	7,8	36,6	37,7	4,1	5,1	6,5	30,5	13,7	12,6	15,2
Kaolack	19,2	29,0	33,2	23,7	21,2	7,6	30,5	40,3	5,2	6,2	9,2	45,2	12,7	23,5	21,3
Thiès	17,2	48,6	44,5	36,0	45,6	28,7	21,7	43,8	4,9	5,7	8,2	50,8	29,9	34,1	20,1
Louga	13,4	52,6	42,1	33,1	41,4	31,3	17,5	45,8	5,4	9,0	21,8	53,8	34,3	36,9	16,3
Fatick	16,4	37,7	30,5	23,1	21,9	10,1	26,8	45,2	3,6	4,3	6,0	45,5	8,0	16,8	12,8
Kolda	10,0	18,8	29,3	13,0	11,2	6,6	46,0	39,1	2,8	2,7	3,1	26,7	7,8	5,6	11,9
Matam	11,0	13,3	10,7	9,3	11,5	4,5	13,4	12,4	3,0	4,1	6,6	13,9	8,3	9,5	4,7
Kaffrine	19,3	15,9	37,9	25,6	14,1	6,3	32,7	50,0	4,9	5,2	7,6	28,9	10,2	15,4	11,1
Kédougou	12,6	27,0	30,2	18,9	26,6	7,3	39,4	37,0	4,2	5,0	5,1	26,2	16,6	10,9	12,3
Sédhiou	11,6	32,7	32,8	16,9	16,2	7,2	43,2	42,2	3,7	3,7	4,9	34,4	12,8	12,1	14,3
					N	/lilieu d	e résid	ence							
Urbain	19,9	28,1	28,3	22,0	23,0	11,3	27,8	32,6	4,7	6,1	7,9	32,7	14,4	17,1	16,9
Rural	12,7	31,5	31,0	21,3	22,4	11,2	29,9	37,9	3,6	4,9	8,0	35,0	14,6	17,2	14,1
Sénégal	14,4	30,7	30,3	21,5	22,5	11,2	29,4	36,7	3,9	5,2	7,9	34,5	14,6	17,2	14,7

Source: ANSD. RGPH-5, 2023

De plus, indépendamment du milieu de résidence les ménages pratiquant le maraîchage ou la floriculture durant la contre saison chaude, s'adonnent plus à la culture de ces spéculations.

Néanmoins, des spécificités et des variations assez importantes sont observées dans certaines régions, en ce qui concerne la proportion des ménages agricoles qui pratiquent ces cultures susmentionnées pendant cette période de l'année.

Tableau X-24 (suite): Répartition des ménages agricoles pratiquant le maraîchage ou la floriculture durant la contre saison chaude par région selon le type de produit

Région	Laitue/Salade	Riz Irrigue	Bissap	Haricot vert	Mais	Courge	Poivron	Persil	Arachide	Autres espèces de cultures irriguées, maraichères ou florales
					Région	1				
Dakar	33,1%	6,6%	29,1%	12,4%	11,5%	6,3%	27,0%	29,1%	11,2%	11,1%
Ziguinchor	51,5%	4,7%	62,2%	8,3%	6,8%	3,6%	42,7%	8,1%	6,4%	3,3%
Diourbel	36,3%	6,4%	37,1%	8,8%	13,1%	5,7%	16,5%	9,5%	15,7%	7,1%
Saint-Louis	15,9%	41,6%	24,6%	4,2%	12,7%	3,3%	12,1%	5,8%	8,7%	3,6%
Tambacounda	49,9%	6,9%	52,1%	10,9%	27,2%	4,3%	19,4%	8,9%	20,6%	5,4%
Kaolack	43,5%	3,8%	42,2%	5,1%	13,1%	3,7%	12,8%	6,6%	14,8%	3,7%
Thiès	23,2%	2,8%	39,4%	9,6%	8,0%	5,0%	30,2%	17,6%	13,1%	3,8%
Louga	23,7%	2,2%	39,7%	5,4%	6,4%	2,4%	25,1%	9,6%	15,5%	4,3%
Fatick	37,6%	2,5%	46,1%	4,6%	7,0%	2,3%	17,9%	3,7%	10,2%	2,3%
Kolda	18,6%	5,3%	41,2%	4,5%	9,9%	2,3%	11,2%	2,9%	9,4%	2,5%
Matam	34,7%	29,2%	40,6%	16,1%	30,4%	3,2%	8,8%	13,1%	10,9%	3,5%
Kaffrine	25,8%	3,5%	33,2%	4,4%	14,2%	3,7%	7,1%	4,8%	13,3%	3,2%
Kédougou	53,2%	8,9%	33,3%	11,5%	18,0%	6,4%	11,5%	6,3%	15,0%	3,4%
Sédhiou	30,8%	7,1%	55,7%	4,4%	11,1%	2,6%	22,2%	3,6%	10,7%	3,4%
				Milie	u de rés	idence				
Urbain	29,4%	16,3%	34,1%	8,9%	13,0%	3,9%	20,0%	13,2%	10,1%	5,5%
Rural	29,9%	13,1%	42,5%	6,5%	12,2%	3,5%	19,7%	7,4%	11,5%	3,4%
Sénégal	29,8%	13,8%	40,5%	7,1%	12,4%	3,6%	19,8%	8,8%	11,2%	3,9%

Source: ANSD. RGPH-5, 2023

X.8.2. ARBORICULTURE FRUITIERE

Les proportions de ménages agricoles les plus élevées qui s'adonnent à l'arboriculture fruitière au niveau national, pratiquent la culture fruitière des manguiers (73,7%), des citronniers (60,8%), de l'anacarde (31,5%), des autres agrumes (30,3%), des bananiers (23,7%) et des papayers (22,2%). Par contre, les plus faibles proportions de ménages agricoles pratiquant l'arboriculture fruitière concernent la culture d'avocatiers (4,3%), de grenadiers (4,4%) et de sapotiers (5,5%).

Les variations régionales importantes enregistrées mettent en évidence les préférences et spécificités de chaque zone en matière de culture fruitière. En effet, la culture des manguiers est plus importante dans les régions de Kédougou (95,7%), Kaffrine (85,2%), Kaolack (84,9%), Thiès (81,9%), Fatick (81,6%) et Ziguinchor (79,2%). Tandis que pour la culture des citronniers, les proportions les plus élevées de ménages agricoles pratiquant cette spéculation

sont observées dans les régions de Louga (91,6%), Ziguinchor (77,9%) et Saint-Louis (77,0%). La région de Tambacounda se distingue par la plus forte proportion de ménages agricoles qui pratiquent la culture fruitière des bananiers (58,5%).

Tableau X-25 : Répartition des ménages arboricoles par région selon le type de culture fruitière pratiquée

Région	Manguiers	Bananiers	Citronnier	Autres	Papayer	Avocatier	Sapotier	Goyavier	Grenadier	Cocotier	Corossolier	Anacardier
					Ré	gion						
Dakar	62,8	24,9	65,0	34,9	33,1	9,8	20,7	16,9	9,9	16,4	35,3	7,4
Ziguinchor	79,2	32,5	77,9	56,5	22,5	5,2	1,7	15,9	2,8	10,0	9,4	44,6
Diourbel	67,1	13,0	63,3	23,1	21,5	5,3	9,6	10,2	8,5	7,3	11,9	6,0
Saint-Louis	58,7	25,4	77,0	16,8	18,9	3,8	18,0	14,0	8,6	10,1	18,1	1,2
Tambacounda	56,2	58,5	24,2	9,2	29,9	2,9	2,2	10,7	3,6	2,2	2,1	3,1
Kaolack	84,9	21,9	51,0	19,1	32,0	6,1	6,1	18,2	7,8	5,4	15,0	14,9
Thiès	81,9	13,6	68,0	18,5	24,0	4,6	7,6	10,2	6,3	8,4	19,7	5,9
Louga	41,0	17,5	91,6	14,9	20,1	2,9	4,8	6,8	3,4	3,4	14,2	4,5
Fatick	81,6	12,2	37,4	10,2	17,8	2,8	5,6	13,0	4,1	8,3	10,1	36,2
Kolda	71,9	17,1	25,4	14,2	16,5	2,0	1,0	9,5	1,7	2,1	1,8	51,7
Matam	53,9	33,7	69,2	14,0	22,6	5,9	5,3	17,8	8,4	5,2	6,1	4,7
Kaffrine	85,2	27,5	49,0	15,6	38,6	3,9	3,9	18,2	8,9	3,5	10,4	5,6
Kédougou	95,7	19,2	25,8	19,9	33,5	2,2	0,5	17,7	2,1	1,2	1,0	3,6
Sédhiou	72,1	14,6	41,2	23,9	14,0	1,4	0,4	6,5	1,1	2,0	1,2	78,6
				N	Milieu de	e résid	ence					
Urbain	68,5	29,0	66,7	33,3	30,2	8,3	12,5	18,6	8,6	14,8	22,3	12,5
Rural	75,7	21,6	58,6	29,2	19,2	2,8	2,9	10,7	2,9	4,9	7,8	38,5
Sénégal	73,7	23,6	60,7	30,3	22,2	4,3	5,5	12,8	4,4	7,6	11,7	31,5

Source: ANSD. RGPH-5, 2023

X.8.3. CARACTERISTIQUES DES CHEFS DE MENAGES PRATIQUANT L'HORTICULTURE

✓ Age

La majorité des chefs de ménages est essentiellement âgée de 35 à 59 ans (59,9%). Il en est de même en milieu urbain, où près de 6 chefs de ménages sur 10 ont un âge compris entre 35 et 59 ans, soit 58,4% des hommes et 54,6% des femmes. A l'instar du milieu urbain, en milieu rural, le groupe d'âge 35 à 59 ans prédomine aussi bien chez les hommes chefs de ménages (60,5%) que chez les femmes (58,7%).

Tableau X-26 : Répartition des chefs de ménages pratiquant l'horticulture par groupe d'âge selon le sexe et le milieu de résidence

Ago		Urbain			Rural			Ensemble)
Age	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
Moins de 25 ans (jeunes)	1,1	1,6	1,2	1,2	1,8	1,2	1,1	1,7	1,2
25 - 34 ans (Adultes)	7,2	6,1	7,0	9,2	7,1	8,9	8,7	6,8	8,5
35 – 59 ans	59,3	54,6	58,4	60,5	58,7	60,3	60,2	57,2	59,9
60 ans et + (3eme âges)	32,3	37,6	33,4	29,2	32,3	29,5	29,9	34,3	30,4
Total (%)	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectif total	28 021	6 730	34 751	98 623	11 870	110 493	126 644	18 599	145 244

√ Niveau d'instruction

Dans l'ensemble, une prédominance des chefs de ménages sans niveau d'instruction est notée, avec des proportions variant de 65,2% pour les hommes et 70,9% pour les femmes.

En milieu urbain, la majorité des chefs de ménages pratiquant l'horticulture sont sans niveau d'instruction (51,3%), soit 59,9 % pour les femmes et 49,2% pour les hommes. En milieu rural, 70,6% sont sans niveau d'instruction, avec 69,8% pour les hommes et 77,1% pour les femmes.

A l'opposé, les plus faibles proportions sont observées chez les chefs de ménages ayant des niveaux d'instruction préscolaire, supérieur et secondaire, quel que soit le sexe et le milieu de résidence.

Tableau X-27 : Répartition des chefs de ménages pratiquant l'horticulture par niveau d'instruction selon le sexe et le milieu de résidence

Niveau		Urbain			Rural		ı	Ensemble	
d'instruction	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
Sans niveau	49,2	59,9	51,3	69,8	77,1	70,6	65,2	70,9	66,0
Préscolaire	0,7	0,7	0,7	1,7	0,9	1,6	1,5	0,8	1,4
Primaire	18,4	20,4	18,8	14,8	14,6	14,8	15,6	16,7	15,8
Moyen	10,6	8,6	10,2	6,7	4,6	6,5	7,6	6,1	7,4
Secondaire	10,0	5,9	9,2	4,8	1,9	4,5	5,9	3,4	5,6
Supérieur	11,1	4,5	9,8	2,2	0,9	2,1	4,2	2,2	3,9
Total (%)	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectif total	28 021	6 730	34 751	98 623	11 870	110 493	126 644	18 599	145 244

Source: ANSD. RGPH-5, 2023

X.9. SYLVICULTURE

X.9.1. REPARTITION DES MENAGES SELON LE TYPE D'ACTIVITE.

Au niveau national, l'activité sylvicole la plus répandue est la production de plants (55,6%) et le reboisement (49,6%). À l'échelle régionale, Ziguinchor se distingue par des proportions élevées de ménages agricoles qui s'adonnent au reboisement (68,6%), aux activités sylvicoles liées aux produits forestiers ligneux (72,1%) et non ligneux (78,2%). Tandis que, pour la production de plants, la région de Sédhiou enregistre la plus forte proportion de ménages sylvicoles (60,4%).

L'analyse selon le milieu de résidence montre qu'à l'exception de la production de plants plus développée en milieu urbain (54,6%), toutes les autres activités sylvicoles sont plus pratiquées en milieu rural, avec des proportions variant de 30,2% à 56,9%.

Tableau X-28 : Répartition des ménages pratiquant la sylviculture par région selon le type d'activités

Région	Production de plants	reboisement	Mise en défens	Produits forestiers ligneux	Produits forestiers non ligneux	Autres produits de sylviculture ou de chasse
			Région			
Dakar	50,1	56,1	24,9	13,1	23,9	13,5
Ziguinchor	51,3	68,6	36,1	72,1	78,2	13,7
Diourbel	33,7	41,1	21,0	43,9	46,9	17,3
Saint-Louis	47,6	51,0	12,3	15,6	12,9	13,7
Tambacounda	22,1	29,5	12,0	55,4	17,4	6,6
Kaolack	53,3	56,5	32,6	39,1	19,6	22,8
Thiès	58,9	53,1	28,2	28,9	19,2	12,2
Louga	36,0	36,0	17,3	13,4	18,7	14,7
Fatick	49,4	55,2	18,0	41,9	44,2	4,7
Kolda	56,1	59,6	35,7	26,3	25,1	6,3
Matam	54,8	44,4	29,6	37,8	33,3	25,9
Kaffrine	53,9	56,4	33,3	30,8	17,9	12,8
Kédougou	45,5	63,6	36,4	36,4	18,2	0,0
Sedhiou	60,4	57,7	37,8	38,3	55,7	7,5
			Milieu de réside	ence		
Urbain	54,6	50,2	24,8	22,9	23,0	17,5
Rural	48,4	56,9	30,2	49,8	50,2	10,5
Sénégal	49,6	55,6	29,2	44,7	45,1	11,8

Source: ANSD. RGPH-5, 2023

X.10. PÊCHE ET AQUACULTURE

Les activités de pêche se subdivisent en trois (3) principales catégories. La pêche maritime occupe une position prépondérante avec 26 645 ménages, représentant 81,6% du total des ménages pêcheurs. Elle est suivie de la pêche continentale regroupant 6 496 ménages, soit 19,9% de l'ensemble. Enfin, l'aquaculture compte 2 773 ménages, ce qui constitue 8,5% parmi les ménages qui pratiquent des activités de pêche.

Selon le milieu de résidence, plus de la moitié des ménages agricoles (58,4%) pratiquant au moins une activité de pêche résident en milieu urbain, contre 41,6% pour le milieu rural. Il faut noter aussi qu'à l'instar du niveau national, l'activité de pêche maritime est prédominante dans le milieu urbain avec 65,8% contre 34,2% pour le milieu rural. Par contre, les proportions de ménage agricoles qui pratiquent la pêche continentale (59,0%) et l'aquaculture (73,7%) sont plus élevées dans la zone rurale.

Tableau X-29 : Répartition de l'effectif des ménages par type de pêche selon le milieu de résidence

Turnes de mâshe	Urb	ain	Rura	al	Tot	tal
Types de pêche	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Pêche maritime	17544	65,8	9102	34,2	26645	100,0
Pêche continentale	2663	41,0	3834	59,0	6496	100,0
Aquaculture	730	26,3	2043	73,7	2773	100,0
Au moins un type de pêche	19062	58,4	13581	41,6	32642	100,0



X.10.1. REPARTITION SPATIALE DES MENAGES PRATIQUANT LA PECHE OU L'AQUACULTURE

Au niveau national, 58,4% des ménages pécheurs résidant en milieu urbain, pratiquent au moins une activité de pêche (pêche maritime, pêche continentale et aquaculture), contre 41,6% en zone rurale. Par ailleurs, les régions de Thiès (22,9%), Saint-Louis (20,5%), Dakar (15,7%), Fatick (11,4%) et Ziguinchor (10,5%) concentrent plus de 80,0% des ménages qui pratiquent une activité de pêche. En revanche, les plus faibles proportions de ménages agricoles qui exercent une activité de pêche s'observent dans les régions de Diourbel (0,8%) et Kédougou (0,4%).

De plus, quelle que soit la région, la proportion de ménages agricoles qui s'activent dans les activités halieutiques est plus élevée en milieu rural, à l'exception des régions de Dakar, Thiès et Saint-Louis où la pratique est plus importante.

Tableau X-30 : Répartition des ménages pratiquant la pêche ou l'aquaculture par région selon le milieu de résidence

		Milieu de	résidence		То	4al
Région		Urbain	F	Rural	10	tai
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Dakar	5 138	100,0	0	0,0	5 138	15,7
Ziguinchor	897	26,3	2 515	73,7	3 413	10,5
Diourbel	139	53,2	122	46,8	262	0,8
Saint-Louis	4 397	65,8	2 289	34,2	6 686	20,5
Tambacounda	126	17,0	616	83,0	742	2,3
Kaolack	116	15,4	634	84,6	750	2,3
Thiès	6 644	88,9	833	11,1	7 477	22,9
Louga	25	5,1	472	94,9	497	1,5
Fatick	698	18,7	3 037	81,3	3 735	11,4
Kolda	64	13,0	427	87,0	491	1,5
Matam	517	31,5	1 124	68,5	1 641	5,0
Kaffrine	32	10,8	269	89,2	301	0,9
Kédougou	25	19,1	104	80,9	129	0,4
Sedhiou	243	17,6	1 139	82,4	1 381	4,2
Sénégal	19 062	58,4	13 581	41,6	32 642	100,0

Source: ANSD. RGPH-5, 2023

X.10.2. REPARTITION DES MENAGES SELON LE TYPE DE PECHE PRATIQUE

La zone maritime et continentale sénégalaise se caractérise par trois espèces qui prédominent dans la production halieutique et/ou aquacole : poissons, crustacés et mollusques (ANSD. NACE⁵, 2022). Au niveau national, 97,2% des ménages pratiquent la pêche aux poissons, 29,7% pour les crustacées, 23,1% pour les mollusques et 5,8% pour les autres fruits de mer. Cette situation est observée dans toutes les régions. La région de Dakar (99,2%) entre autres affiche la proportion la plus élevée de ménages pratiquant la pêche aux poissons.

W

38

⁵ NACE : Note d'analyse du Commerce extérieur

La région de Fatick abrite la plus grande proportion de ménages (48,3%) pratiquant la pêche de crustacés (crevettes, langoustes, crabes etc.). Les régions de Thiès (33,6%) et Kaolack (32,9%) arrivent en deuxième et troisième position pour la production de crustacés.

La production de mollusques ou de coquillages est assurée par 38,0% des ménages à Fatick et 28,4% à Thiès. D'autres fruits de mer sont également exploités par des ménages pêcheurs à Kaolack (17,8%) et Sédhiou (10,1%).

Tableau X-31 : Répartition des ménages pratiquant la pêche ou l'aquaculture par région selon le type de produit

Région	Poiss	on	Crustacées (cro langoustes, c etc.)		Mollusqu coquilla		Autres fruits	de mer
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Dakar	5 096	99,2	1 505	29,3	1 269	24,7	289	5,6
Ziguinchor	3 252	95,3	935	27,4	723	21,2	212	6,2
Diourbel	243	93,0	76	29,2	71	27,2	35	13,2
Saint-Louis	6 630	99,2	1 255	18,8	833	12,5	237	3,5
Tambacounda	707	95,2	213	28,7	173	23,3	66	8,8
Kaolack	652	86,9	247	32,9	139	18,6	133	17,8
Thiès	7 351	98,3	2 511	33,6	2 121	28,4	355	4,7
Louga	470	94,5	156	31,3	135	27,2	40	8,1
Fatick	3 536	94,7	1 804	48,3	1 419	38,0	236	6,3
Kolda	477	97,1	140	28,6	108	22,0	36	7,4
Matam	1 604	97,7	317	19,3	236	14,4	88	5,4
Kaffrine	288	95,6	93	30,9	66	21,8	18	6,0
Kédougou	127	99,2	21	16,6	18	14,2	5	3,9
Sedhiou	1 311	94,9	407	29,5	211	15,3	139	10,1
Sénégal	31 744	97,2	9 680	29,7	7 524	23,0	1 890	5,8

Source: ANSD. RGPH-5, 2023

L'analyse du poids de chaque région selon le type de produit de pêche indique que l'essentiel des ménages pratiquant la pêche ou l'aquaculture se concentrent dans les régions de Dakar, Thiès, Ziguinchor, Saint-Louis et Fatick. En effet, ces régions regroupent 81,5% des ménages agricoles qui s'adonnent à la pêche aux poissons, 82,7% pour les crustacées (crevettes, langoustes, crabes etc.) et 84,6 % pour mollusques/coquillages.

Tableau X-32: Répartition des ménages pratiquant la pêche ou l'aquaculture par région selon le type de produit de pêche

Région	Poisson		Crustacées (crevettes, langoustes, crabes etc.)		Mollusques, coquillages		Autres fruits de mer	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Dakar	5 096	16,1	1505	15,5	1 269	16,9	289	15,3
Ziguinchor	3 252	10,2	935	9,7	723	9,6	212	11,2
Diourbel	243	0,8	76	0,8	71	0,9	35	1,8
Saint-Louis	6 630	20,9	1255	13,0	833	11,1	237	12,5
Tambacounda	707	2,2	213	2,2	173	2,3	66	3,5
Kaolack	652	2,1	247	2,5	139	1,9	133	7,1
Thiès	7 351	23,2	2511	25,9	2 121	28,2	355	18,8
Louga	470	1,5	156	1,6	135	1,8	40	2,1
Fatick	3 536	11,1	1804	18,6	1 419	18,9	236	12,5
Kolda	477	1,5	140	1,5	108	1,4	36	1,9
Matam	1 604	5,1	317	3,3	236	3,1	88	4,6

Région	Poiss	on	Crustacées (crevettes, langoustes, crabes etc.)		Mollusqu coquillag		Autres fruits de mer		
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	
Kaffrine	288	0,9	93	1,0	66	0,9	18	1,0	
Kédougou	127	0,4	21	0,2	18	0,2	5	0,3	
Sedhiou	1 311	4,1	407	4,2	211	2,8	139	7,4	
Sénégal	31 744	100,0	9 680	100,0	7 524	100,0	1 890	100,0	

X.10.3. CARACTERISTIQUES DES CHEFS DE MENAGE PRATIQUANT LA PECHE.

✓ Age:

Au Sénégal, la majorité des chefs de ménages pêcheurs sont âgés de 35 à 59 ans, soit 58,6%. En milieu urbain, 57,8% des chefs de ménages se situent dans ce groupe d'âge de 35 à 59 ans. Il en est de même dans le milieu rural où prédomine aussi cette tranche d'âge avec 59,7% de chefs de ménages.

Il est également important de noter une présence des chefs de ménages dans le groupe d'âge des 60 ans et plus, soit un peu plus du tiers (34,3 %) en milieu urbain et (30,8%) en milieu rural.

Tableau X-33 : Répartition des chefs de ménage pratiquant la pêche ou l'aquaculture par tranche d'âge selon le milieu de résidence.

		Milieu d	e résidence		Ensemble		
Age	Urbain		Ru	ral	Ensemble		
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif %		
Moins de 25 ans	239	1,3	145	1,1	384	1,2	
25-34 ans	1 279	6,7	1 135	8,4	2 414	7,4	
35-59 ans	11 009	57,8	8 113	59,7	19 122	58,6	
60 et +	6 535	34,3	4 187	30,8	10 722	32,8	
Total	19 062	100,0	13 581	100,0	32 642 100,0		

Source: ANSD. RGPH-5, 2023

✓ Niveau d'instruction :

Dans le secteur de la pêche, la plupart des chefs de ménages sont sans niveau d'instruction, aussi bien pour les femmes (73,6%) que pour les hommes (64,8%).

En milieu urbain, plus de la moitié des chefs de ménages hommes (62,0%) sont sans niveau d'instruction, tandis que 24,3% ont atteint le niveau primaire, 7,2% le niveau moyen, 3,7% le niveau secondaire et 2,3% le niveau supérieur. Chez les femmes chefs de ménages du milieu urbain, 72,9% n'ont aucun niveau d'instruction, 19,7% ont atteint le niveau primaire, 4,7% le niveau moyen, 1,6% le niveau secondaire et 0,6% le niveau supérieur.

Dans la zone rurale, près de 7 chefs de ménages masculins sur 10 (67,8%) n'ont aucun niveau d'instruction. Par contre, 18,2% ont atteint le niveau primaire, 7,1% le niveau moyen, 3,9% le

niveau secondaire et 1,5% le niveau supérieur. S'agissant des femmes chefs de ménages du milieu rural, la plupart (76,2%) est sans niveau d'instruction. En outre, 16,9% ont atteint le niveau primaire, 4,8% le niveau moyen, 0,8% le niveau secondaire et 0,1% le niveau supérieur.

Tableau X-34 : Répartition des chefs de ménages pratiquant la pêche ou l'aquaculture par niveau d'instruction selon le milieu de résidence et le sexe.

Niveau		Urbain			Rural		Ensemble			
d'instruction	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble	
Sans niveau	62,0	72,9	65,4	67,8	76,2	68,7	64,8	73,6	66,8	
Préscolaire	0,5	0,4	0,5	1,6	1,2	1,5	1,0	0,6	0,9	
Primaire	24,3	19,7	22,9	18,2	16,9	18,0	21,4	19,2	20,9	
Moyen	7,2	4,7	6,5	7,1	4,8	6,9	7,2	4,8	6,6	
Secondaire	3,7	1,6	3,1	3,9	0,8	3,5	3,8	1,4	3,3	
Supérieur	2,3	0,6	1,8	1,5	0,1	1,3	1,9	0,5	1,6	
Total (%)	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	
Effectif total	13 245	5 817	19 062	12 099	1 482	13 581	25 343	7 299	32 642	

Source: ANSD. RGPH-5, 2023

X.11. ELEVAGE

X.11.1. REPARTITION SPATIALE DES MENAGES PRATIQUANT L'ELEVAGE.

Les ménages qui pratiquent l'élevage sont évalués à 792 160 au niveau national, soit 87,1% des ménages agricoles (909 638) et 38,7% des ménages ordinaires (2 045 436). Les régions de Thiès (11,8%), Louga (10,2%) et Dakar (9,9%), se distinguent par les plus grandes proportions de ménages pratiquant l'élevage.

En milieu urbain, la région de Dakar concentre la plus forte proportion de ménages qui pratiquent l'élevage (31,3 %), suivie de Thiès (13,4 %) et de Diourbel (10,5%). En revanche, en milieu rural, les régions de Louga (12,7%) et Thiès (11,1%) ont les proportions les plus élevées de ménages pratiquant l'élevage.

Tableau X-35 : Répartition (%) des ménages agricoles pratiquant l'élevage par région selon le milieu de résidence.

Dágian	Urb	ain	Ru	ıral	Ense	emble
Région	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Dakar	78 428	31,3	0	0,0	78 428	9,9
Ziguinchor	10 498	4,2	19 381	3,6	29 879	3,8
Diourbel	26 330	10,5	44 084	8,1	70 414	8,9
Saint-Louis	24 022	9,6	46 960	8,7	70 982	9,0
Tambacounda	7 947	3,2	44 453	8,2	52 400	6,6
Kaolack	16 383	6,5	54 326	10,0	70 709	8,9
Thiès	33 574	13,4	60 091	11,1	93 665	11,8
Louga	11 861	4,7	68 786	12,7	80 648	10,2
Fatick	7 931	3,2	50 229	9,3	58 159	7,3
Kolda	13 268	5,3	40 703	7,5	53 971	6,8
Matam	9 538	3,8	34 143	6,3	43 682	5,5
Kaffrine	5 139	2,1	49 990	9,2	55 129	7,0
Kédougou	2 258	,9	7 578	1,4	9 836	1,2
Sedhiou	3 035	1,2	21 224	3,9	24 259	3,1
Sénégal	250 210	100,0	541 950	100,0	792 160	100,0

X.11.2. REPARTITION DES MENAGES SELON LE TYPE D'ESPECE ELEVE.

✓ Pratique de l'élevage selon la région

L'analyse de la répartition des ménages éleveurs selon les espèces animales et les régions montre des disparités notables. En ce qui concerne l'élevage les bovins, la région de Louga (15,4%) se distingue par la proportion la plus élevée de ménages qui la pratique, suivie de Saint louis (14,7%). Pour l'élevage des ovins, la région de Louga (15,5%), enregistre également la plus forte proportion de ménages qui le pratiquent, suivie de Dakar (14,7%). La région de Louga arrive également en tête pour les caprins dont la proportion est de 17,3%, suivie de la région de Saint-louis (13,3%).

Pour l'élevage des porcins, la région de Ziguinchor se démarque avec 23,4% des ménages le pratiquant, suivie de Thiès (13,1%) et Fatick (11,3%). L'élevage des équins est plus pratiqué par les ménages des régions de Louga (18,2%) et Thiès (11,4%). La proportion de ménages pratiquant l'élevage d'asins est plus élevée à Louga (19,9 %), alors que l'élevage des camelins est plus fréquent dans la région de Thiès (13,9%).

S'agissant de la volaille, les régions de Thiès (13,5%) et Louga (12,1%) présentent les plus fortes proportions de ménages pratiquant.

L'élevage des lapins est plus fréquent dans la région de Dakar qui enregistre 19,0%, suivie de celle de Thiès (16,2%).

Tableau X-36: Répartition (%) des ménages éleveurs par région selon le type d'espèce possédé

Région	Bovins	Ovins	Caprins	Porcins	Equins	Asins	Camelins	Volailles	Lapins	Autres espèces élevées
Dakar	6,4	14,7	2,7	4,1	1,0	0,6	6,3	8,9	19,0	19,4
Ziguinchor	3,3	1,9	3,5	23,4	0,3	0,6	4,1	6,8	5,7	5,2
Diourbel	6,8	8,3	7,8	5,7	10,4	8,9	10,0	10,6	10,5	11,1
Saint-Louis	14,7	13,5	13,3	5,6	8,7	10,4	8,3	8,7	8,4	9,1
Tambacounda	7,3	5,0	6,3	4,4	7,0	8,3	6,7	4,3	3,5	4,3
Kaolack	5,9	6,0	7,9	6,1	10,4	8,8	9,5	8,3	8,2	6,9
Thiès	9,2	11,5	8,7	13,1	11,4	9,6	13,9	13,5	16,2	15,6
Louga	15,4	15,5	17,3	8,3	18,2	19,9	12,8	12,1	11,0	8,1
Fatick	5,6	5,0	7,5	11,3	10,1	8,5	5,5	7,0	4,2	5,4
Kolda	7,2	4,4	6,8	4,1	4,1	7,7	6,4	6,4	3,1	4,0
Matam	8,6	7,2	7,9	4,9	6,7	7,1	7,4	4,2	3,1	4,0
Kaffrine	5,3	4,8	6,7	4,1	10,9	7,7	6,3	5,2	4,8	3,5
Kédougou	2,2	1,1	1,6	0,5	0,1	0,4	0,7	1,6	0,5	1,3
Sedhiou	2,1	1,2	1,9	4,4	0,8	1,6	2,1	2,3	1,7	2,1
Sénégal	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source: ANSD. RGPH-5, 2023

√ Possession d'animaux de trait selon la région

Pour les bovins de trait, la région de Kolda, se distingue par la proportion la plus élevée de ménages (11,8%) qui en possèdent, suivies de Tambacounda (10,5%) et de Louga (9,7%). En outre, les régions de Kaffrine (13,0%), Kaolack (12,6 %) et Louga (12,4%) abritent les plus

grandes proportions de ménages possédant des équins de trait. Pour les asins de trait, les régions de Louga (13,0%) et de Kaolack (11,1%) comptent les proportions les plus élevées de ménages utilisant cette espèce.

Tableau X-37 : Répartition (%) des ménages agricoles possédant des animaux de trait par région selon l'espèce

Région	Bovins	Equins	Asins
Dakar	1,9	0,9	0,6
Ziguinchor	4,2	0,4	0,6
Diourbel	6,0	10,8	8,8
Saint-Louis	9,4	5,5	6,2
Tambacounda	10,5	8,6	9,9
Kaolack	7,6	12,6	11,1
Thiès	8,2	12,1	10,2
Louga	9,7	12,4	13,0
Fatick	7,7	11,3	9,9
Kolda	11,8	4,7	10,3
Matam	7,5	5,8	5,9
Kaffrine	7,4	13,0	9,2
Kédougou	2,4	0,1	0,5
Sedhiou	5,6	1,8	3,8
Sénégal	100,0	100,0	100,0

Source: ANSD. RGPH-5, 2023

X.11.3. CARACTERISTIQUES DES CHEFS DE MENAGES PRATIQUANT L'ELEVAGE

✓ Age:

Au Sénégal, dans les ménages qui pratiquent l'élevage, plus de la moitié (58,0%) des chefs de ménages sont âgés de 35 à 59 ans. Par ailleurs, 31,4% des chefs de ménage sont âgés de 60 ans et plus.

En milieu urbain, 55,9% des chefs de ménages ont un âge compris entre 35 et 59 ans. De même, dans le milieu rural cette tranche d'âge des chefs de ménages prédomine avec 59,0%. Tandis que les chefs de ménages âgés de 60 ans et plus, représentent 36,8% en milieu urbain et 28,9% en milieu rural.

Tableau X-38 : Répartition des chefs ménage pratiquant l'élevage par âge selon le milieu de résidence.

		Milieu de	Ensemble				
Age	Urba	in	Ru	ral	Elizellible		
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	
Moins de 24 ans	2 388	1,0	10 242	1,9	12 630	1,6	
25-34 ans	15 879	6,3	55 294	10,2	71 173	9,0	
35-59 ans	139 750	55,9	319 874	59,0	459 624	58,0	
60 et +	92 194	36,8	156 540	28,9	248 733	31,4	
Total	250 210	100,0	541 950	100,0	792 160	100,0	



✓ Niveau d'instruction :

Dans le secteur de l'élevage, la plupart des chefs de ménages sont sans niveau d'instruction, aussi bien pour les femmes (73,3%) que pour les hommes (72,7%).

En milieu urbain, plus de la moitié des chefs de ménages hommes (52,4%) sont sans niveau d'instruction, tandis que 18,1% ont atteint le niveau primaire, 10,3% le niveau moyen, 9,5% le niveau secondaire et 9,0% le niveau supérieur. Chez les femmes chefs de ménages du milieu urbain, 63,6% n'ont aucun niveau d'instruction, 19,8% ont atteint le niveau primaire, 8,8% le niveau moyen, 4,9% le niveau secondaire et 2,5% le niveau supérieur.

Dans la zone rurale, plus de 8 chefs de ménages hommes sur 10 (80,6%) n'ont aucun niveau d'instruction. Par contre, 10,0% ont atteint le niveau primaire, 3,9% le niveau moyen, 2,5% le niveau secondaire et 1,4% le niveau supérieur. La plupart des femmes chefs de ménages du milieu rural (83,8%), sont sans niveau d'instruction. En outre, 10,4% ont atteint le niveau primaire, 3,2% le niveau moyen, 1,2% le niveau secondaire et 0,5% le niveau supérieur.

Tableau X-39 : Répartition des chefs de ménages pratiquant l'élevage par niveau d'instruction selon le milieu de résidence et le sexe.

Niveau	Urbain				Rural		Ensemble			
d'instruction	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble	
Sans niveau	52,4	63,6	55,2	80,6	83,8	80,9	72,7	73,3	72,8	
Préscolaire	0,7	0,4	0,6	1,6	0,8	1,5	1,3	0,6	1,2	
Primaire	18,1	19,8	18,5	10,0	10,4	10,0	12,3	15,3	12,7	
Moyen	10,3	8,8	9,9	3,9	3,3	3,8	5,7	6,1	5,8	
Secondaire	9,5	4,9	8,4	2,5	1,2	2,4	4,5	3,2	4,3	
Supérieur	9,0	2,5	7,4	1,4	0,5	1,3	3,5	1,5	3,2	
Total (%)	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	
Effectif total	187 971	62 239	250 210	484 713	57 237	541 950	672 684	119 477	792 160	

CONCLUSION

Le secteur agricole est considéré comme un pilier fondamental de l'économie nationale. Il joue un rôle essentiel dans le développement économique et social du pays. Cela s'explique à la fois par le nombre important de personnes qui s'y activent ou en dépendent directement et par son rôle stratégique en matière de sécurité alimentaire, ainsi que par sa contribution à la régulation des équilibres macroéconomiques et sociaux.

Au Sénégal, 909 638 ménages agricoles ont été dénombrés en 2023, parmi lesquels 67,7% vivent en milieu rural. La région de Thiès compte le plus grand nombre de ménages agricoles avec 110 867, soit 12,1 % du total, suivie de Dakar (9,6 %), Saint-Louis et Louga (9,3%). Les chefs de ménages agricoles sont principalement des hommes (84,0%). La région de Dakar compte plus de ménages agricoles dirigés par des femmes (27,6%), suivie de Ziguinchor (25,2%), Matam (20,7 %) et Saint-Louis (20,3%).

Par ailleurs, la répartition des ménages agricoles par type de culture montre que, 67,4% pratiquent la culture pluviale, 7,0% l'irrigation (hors maraîchage) et 3,5% la culture de décrue. Pour le maraîchage en contre-saison froide, les cultures les plus courantes sont l'oignon (44,2%), le piment (41,5%), l'aubergine amère (36,5%), le gombo (34,6 %), la laitue ou salade (29,8%), le chou (29,5%) et l'aubergine douce (25,1%).

En contre-saison chaude, les principales cultures pratiquées sont le piment (36,7%), l'oignon (30,7%), l'aubergine amère (30,3%), le gombo (29,4%), le chou (22,5%) et l'aubergine douce (21,5%).

En ce qui concerne la sylviculture, le reboisement domine à l'échelle nationale, représentant 55,6% du total, suivi de la production de plants (49,6%).

S'agissant de l'arboriculture, les cultures fruitières les plus courantes sont les manguiers (73,7%), les citronniers (60,7%), l'anacarde (31,5 %), les autres agrumes (30,3%) et les bananiers (23,6 %).

En ce qui concerne la pêche et l'aquaculture, les poissons dominent largement, avec 97,2% de ménages agricoles qui s'adonnent à la pêche aux poissons au niveau national. Les crustacés (29,7%) sont également importants, ainsi que les mollusques (23,0%).

En ce qui concerne l'élevage, la région de Louga se démarque avec les proportions les plus élevées de ménages agricoles pratiquant l'élevage de bovins (15,4%), ovins (15,5%), caprins (17,3%), équins (18,2%) et asins (19,9%). Par ailleurs, pour l'élevage des porcins, c'est la région de Ziguinchor qui se distingue avec 23,4% des ménages éleveurs. La région de Thiès présente également une forte proportion de ménages qui s'activent dans l'élevage de volailles (13,5%). En outre, les régions de Dakar (19,0%) et Thiès (16,2%) se démarquent par les proportions les plus élevées pour l'élevage des lapins.





ANSD

Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie

Rocade Fann Bel-air Cerf-volant, Colobane. BP 116 Dakar RP - SENEGAL

(+221) 33 869 21 39 Fax: (+221) 33 824 36 15